

**P&O FERRYMASTERS LIMITED
CARRIAGE OF GOODS
Conditions of Contracting 2023**

1. DEFINITIONS

1.1 In these conditions:

“Applicable Laws” means all applicable laws, statutes, regulations, codes and convention from time to time in force.

“CMR” means the Convention on the Contract for the International Carriage of Goods by Road dated 19th May 1956 enacted into English law by the Carriage of Goods by Road Act 1965, including the Additional Protocol to the Convention on the Contract for International Carriage of Goods by Road concerning the electronic consignment note.

“the Company” means P&O Ferrymasters Limited and/or any other company or entity within the P&O Ferrymasters Holdings Group, including any direct or indirect affiliate, subsidiary, joint venture and any entity in respect of which such company or entity has entered into a collaborative joint venture.

“these Conditions” means the Conditions of Contracting of the Company printed herein and published on the P&O Ferrymasters website

<https://www.poferrymasters.com/about-us/partner-information> which may be amended from time to time. In case of an amendment of these Conditions, the new version will be published on the above-mentioned website.

“Contract” means the contract between the Company and the Contractor for the provision of the Services in accordance with these Conditions.

“the Contractor” means any person, firm or company who enters into a contract with the Company for the Services.

“Customer” means any party for whose benefit the Company organizes the Services, including but not limited to the shipper, the receiver, the consignee, any person owning or entitled to the possession of the Goods, and anyone acting, whether as servant or agent or otherwise on behalf of such person.

“Data Protection Legislation” means (a) to the extent the UK GDPR applies, the law of the United Kingdom or of a part of the United Kingdom which relates to the protection of Personal Data; (b) to the extent the EU GDPR applies, the law of the European union or any member state of the European Union to which the Company or the Contractor is subject, which relates to the protection of Personal Data.

“EU GDPR” means the General Data Protection Regulation (EU) 2016/679.

“Force Majeure Event” means any circumstance not within a party’s reasonable control including:

- (a) acts of God, Flood, drought, earthquake or other natural disaster;
- (b) epidemic or pandemic;
- (c) terrorist attack, civil war, civil commotion or riots, war, threat of or preparation for war, armed conflict, imposition of sanctions, embargo, or breaking off diplomatic relations;
- (d) nuclear, chemical or biological contamination or sonic boom;
- (e) any law or any action taken by a government or public authority, including without limitation imposing an export or import restriction, quota or prohibitor;
- (f) collapse of buildings, fire, explosion or accidents; and
- (g) interruption or failure of utility services;

but shall not include any labour or trade dispute, strikes, industrial action, lockouts or non-performance by the Contractor, agents, servants or sub-

**P&O FERRYMASTERS LIMITED
TRANSPORT DE MARCHANDISES
Conditions contractuelles 2023**

1. DÉFINITIONS

Dans les présentes Conditions :

on entend par « Lois applicables » l’ensemble des lois, statuts, règlements, codes et conventions en vigueur de temps à autre.

« CMR » désigne la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route du 19 mai 1956, transposée en droit anglais par le *Carriage of Goods by Road Act* 1965, y compris le Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route concernant la lettre de voiture électronique.

« la Société » désigne P&O Ferrymasters Limited et/ou toute autre société ou entité du groupe P&O Ferrymasters Holdings, y compris toute société affiliée directe ou indirecte, toute filiale, toute coentreprise et toute entité à l’égard de laquelle cette société ou entité a conclu une coentreprise de collaboration.

« ces Conditions » désigne les Conditions contractuelles de la société imprimées dans le présent document et publiées sur le site de P&O Ferrymasters

<https://www.poferrymasters.com/about-us/partner-information> qui peuvent être modifiées de temps à autre. En cas de modification des présentes Conditions, la nouvelle version sera publiée sur le site web susmentionné.

« Contrat » signifie le contrat passé entre la Société et le Contractuel pour la prestation de Services conformément aux présentes Conditions.

« le Contractuel » désigne toute personne, entreprise ou société qui conclut un contrat avec la Société pour les Services.

le terme « Client » désigne toute partie au profit de laquelle la Société organise les Services, y compris, mais sans s’y limiter, l’expéditeur, le destinataire, toute personne possédant ou ayant droit à la possession des Marchandises, et toute personne agissant, que ce soit en tant que préposé, agent ou autre, pour le compte de cette personne.

« Loi sur la protection des données » signifie (a) dans la mesure où le GDPR britannique s’applique, la loi du Royaume-Uni ou d’une partie du Royaume-Uni relative à la protection des Données personnelles ; (b) dans la mesure où le GDPR européen s’applique, la loi de l’Union européenne ou de tout État membre de l’Union européenne à laquelle la Société ou le Contractuel est soumis, qui se rapporte à la protection des Données personnelles.

« RGPD UE » signifie le Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679.

Un « Cas de force majeure » désigne toute circonstance qui n’est pas sous le contrôle raisonnable d’une partie, y compris :

- (a) les catastrophes naturelles, les Inondations, les sécheresses, les tremblements de terre ou autre catastrophe naturelle ;
- (b) les épidémies ou pandémies ;
- (c) les attaques terroristes, les guerres civiles, les troubles civils ou émeutes, les guerres, menaces ou préparations à la guerre, les conflits armés, les impositions de sanctions, les embargos ou les ruptures de relations diplomatiques ;
- (d) les contaminations nucléaires, chimiques ou biologiques ou les bangs soniques ;
- (e) toute loi ou toute mesure prise par un gouvernement ou une autorité publique, y compris, sans s’y limiter, l’imposition d’une restriction, d’un quota ou d’une interdiction en matière d’exportation ou d’importation ;
- (f) l’effondrement de bâtiments, les incendies, les explosions ou accidents ; et
- (g) les interruptions ou les défaillances du service public ;

mais ne comprend pas les conflits du travail ou du commerce, les grèves, les actions syndicales, les grèves patronales ou la non-exécution par le Contractuel, ses agents, ses préposés ou ses sous-traitants ou toute autre

contractors or any other person or entity used for the services (where permitted in accordance with clause 3.1); sickness, lack of Contractor available personnel. Border blockades, road closures, road blockades, sabotage and unauthorized persons trying to gain access to Transport Units shall never be regarded as Force Majeure Events.

“GAP Insurance” means the facility whereby the Company waives rights of recovery against the Contractor in respect of lost, damaged or delayed Goods. For the avoidance of doubt, acceptance of any work from the Company by the Contractor constitutes acceptance of the terms and cost of the GAP Insurance as more specifically described in clause 11.3.

“Good Industry Practice” means the exercise of that degree of skill, care, prudence, efficiency, foresight and timeliness as would be expected from a leading company within the relevant industry or business sector.

“Goods” means all goods and merchandise which the Company agrees to carry for its customer(s).

“Group” means a company and its subsidiary undertakings and/or associated companies from time to time, or any of them, including any direct or indirect affiliate, subsidiary, joint venture and any collaborative joint ventures of any such company or entity.

“POC” means a document proving receipt of Goods by the Contractor at collection.

“POD” means a document proving receipt of Goods by the delivery point. Unless otherwise stated by the Company in writing, the term POD shall have the following meanings:

- A CMR Consignment Note for all international movements by road (including movements which comprise both rail and road transport – rail/road – whether or not intermodal containers are used) but excluding all movements wholly between the Republic of Ireland and the UK);
- For all movements for which a CMR Consignment Note is not required, any commercially acceptable document proving complete delivery of the Goods, in good condition, in strict compliance with instructions received by the Contractor from the Company;
- In addition to the above, any paperwork required by the Company’s customer where the Contractor is advised of such a requirement prior to delivery of the Goods.

“RCN” An invitation to invoice issued periodically by the Company to the Contractor which provides all information required to allow the Contractor to invoice the Company for services provided during a given period.

“Self Bill Agreement” A commercial arrangement between the Contractor and the Company in which the Company produces the Contractor’s invoice on behalf of the Contractor and forwards a copy to the Contractor.

“Services” means collection, handling, carriage, transportation, forwarding, storage, delivery of Goods or related services.

“Successor

personne ou entité utilisée pour les services (lorsque cela est autorisé conformément à la clause 3.1) ; la maladie, le manque de personnel disponible de le Contractuel. Les barrages frontaliers, les fermetures de routes, les barrages routiers, le sabotage et les personnes non autorisées qui tentent d’accéder aux Unités de transport ne seront jamais considérés comme des Cas de force majeure.

l’« Assurance GAP » ou l’assurance protection garantie des actifs est le mécanisme par lequel la Société renonce aux droits de recouvrement contre le Contractuel en ce qui concerne les Marchandises perdues, endommagées ou retardées. Pour éviter toute ambiguïté, l’acceptation par le Contractuel de tout travail de la Société constitue une acceptation des conditions et du coût de l’Assurance GAP, tels que décrits plus spécifiquement dans la clause 11.3.

on entend par « Bonnes pratiques de l’industrie » l’exercice d’un degré de compétence, de soin, de prudence, d’efficacité, de prévoyance et de ponctualité que l’on pourrait attendre d’une entreprise de premier plan dans l’industrie ou le secteur d’activité concerné(e).

on entend par « Marchandises » tous les biens et marchandises que la Société accepte de transporter pour son/ses client(s).

« Groupe » désigne une société et ses filiales et/ou sociétés associées, de temps à autre, ou l’une d’entre elles, y compris toute société affiliée directe ou indirecte, filiale, coentreprise et toute coentreprise de collaboration d’une telle société ou entité.

le « POC » est un document prouvant la réception des Marchandises par le Contractuel au moment de la collecte.

le « POD » est un document prouvant la réception des Marchandises au point de livraison. Sauf indication contraire écrite de la part de la Société, le terme POD aura la signification suivante :

- une lettre de voiture en vertu de la CMR pour tous les mouvements internationaux par route (y compris les mouvements comprenant à la fois le transport par rail et par route - rail/route - que le transport intermodal de conteneurs soit utilisé ou non), mais à l’exclusion de tous les mouvements effectués entièrement entre la République d’Irlande et le Royaume-Uni) ;
- pour tous les mouvements pour lesquels une lettre de voiture en vertu de la CMR n’est pas requise, tout document commercialement acceptable prouvant la livraison complète des Marchandises, en bon état, en stricte conformité avec les instructions reçues par le Contractuel de la part de la Société ;
- en plus de ce qui précède, tout document exigé par le client de la Société lorsque le Contractuel est informé d’une telle exigence avant la livraison des Marchandises.

« RCN » désigne une invitation à facturer émise périodiquement par la Société à l’intention de le Contractuel, qui fournit toutes les informations nécessaires pour permettre à le Contractuel de facturer la Société pour les services fournis au cours d’une période donnée.

« Accord d’autofacturation » désigne un accord commercial entre le Contractuel et la Société dans le cadre duquel la Société établit la facture de le Contractuel pour le compte de ce dernier et en transmet une copie à le Contractuel.

« Services » désigne la collecte, la manutention, le fret, le transport, l’expédition, le stockage, la livraison de Marchandises ou des services connexes.

« Le Successeur

“Contractor” means any third party service provider appointed to provide the Services or services similar to the Service in place of the Contractor, in whole or part, on or after termination of the Contract.

“Supplier Gateway” means the web-based platform that enables the Contractor to receive, accept, update and submit all information and documents required to undertake, complete and be compensated for services rendered.

“Transport Order” means any instruction, issued by the Company to the Contractor, in respect of the Services.

“Transport Unit” means any device used for the carriage, transportation or storage of the Goods (whether loaded or unloaded) including any container, tanker, tank, vehicle, trailer, vessel, train, aircraft or other equipment of any type.

“UK GDPR” has the meaning given to it in section 3(10) of the Data Protection Act 2018 (**DPA 2018**), as supplemented by section 205(4) of the DPA 2018.

“TUPE Regulations” means the Transfer of Undertakings (Protection of Employment) Regulations 2006 (as amended from time to time).

1.2 The headings in these Conditions are for convenience only and shall not affect their interpretation.

1.3 Any other defined words or phrases which are not described in this clause 1 shall have the meaning given to them when they first appear in that form.

1.4 These Conditions apply to the Contract to the exclusion of any other terms that the Contractor seeks to impose or incorporate, or which are implied by law, trade custom, practice or course of dealing.

1.5 In these Conditions, any references to the singular of a word shall also comprise its plural and vice versa.

1.6 Where the Company has provided translations, in case of differences or discrepancies between the English and the translated version hereof, the English version shall prevail.

2. APPLICATION

2.1 These Conditions and any amendments thereto made pursuant to clause 22 hereof or by written agreement between the parties shall apply to all future contracts between the Company and the Contractor (unless expressly otherwise agreed in writing by the Company as taking precedence over these Conditions in the particular circumstances).

2.2 No servant or agent of the Company has the power to, or is permitted to, alter or vary these Conditions in any way unless such alteration or variation has been expressly authorised in writing by a Statutory Director of the Company.

2.3 If any legislation (such as, but not limited to, international Conventions) is compulsorily applicable to any business undertaken, these Conditions shall, as regards such business, be read as being subject to such legislation. If any part of these Conditions contravene to such compulsory legislation, then such part of these Conditions shall, as regards such business, be overridden to that extent but no further.

2.4 The Company may also appoint other persons or companies to provide services of a same or similar nature to the Services. The Company does not undertake or warrant to tender any minimum quantity of requests or orders for the Services to the Contractor.

2.5 Standard business forms, including, but not limited to POC, POD, CMR Consignment Note, sea waybill, bill of lading and invoices,

de le Contractuel » désigne tout prestataire de services tiers désigné pour fournir les Services ou des services similaires aux Services à la place de le Contractuel, en tout ou en partie, au moment de la résiliation du Contrat ou après cette résiliation.

Le « Portail du fournisseur » est la plate-forme Internet qui permet à le Contractuel de recevoir, d'accepter, de mettre à jour et de soumettre toutes les informations et tous les documents nécessaires pour entreprendre, achever et être rémunéré pour les services rendus.

« Ordre de transport » signifie toute instruction émise par la Société à l'attention de le Contractuel en ce qui concerne les Services.

On entend par « Unité de transport » tout dispositif utilisé pour le transport ou le stockage des Marchandises (qu'elles soient chargées ou déchargées), y compris tout conteneur, camion-citerne, citerne, véhicule, remorque, navire, train, aéronef ou autre équipement de quelque type que ce soit.

« RGPD RU » a le sens qui lui est donné à l'article 3(10) de la Loi sur la protection des données [*Data Protection Act 2018/DPA 2018*] de 2018, tel que complété par l'article 205(4) du DPA 2018.

« Règlement TUPE » signifie le règlement de 2006 sur le Transfert d'entreprises (protection de l'emploi) [*Transfer of Undertakings (Protection of Employment)*] (tel que modifié de temps à autre).

1.2 Les titres figurant dans les présentes Conditions sont uniquement pour la commodité du lecteur et n'interviennent pas dans leur interprétations.

1.3 Tous les autres mots ou expressions définis qui ne sont pas décrits dans la présente clause 1 auront la signification qui leur est donnée lorsqu'ils apparaissent pour la première fois sous cette forme.

1.4 Les présentes Conditions s'appliquent au Contrat à l'exclusion de toute autre dispositions que le Contractuel cherche à imposer ou à incorporer, ou qui est implicite en vertu de la loi, de la coutume commerciale, de la pratique ou de l'usage.

1.5 Dans les présentes Conditions, toute référence à un mot au singulier s'applique également à son pluriel et vice versa.

1.6 Lorsque la Société a fourni des traductions, en cas de différences ou de divergences entre la version anglaise et la version traduite du présent document, la version anglaise prévaudra.

2. APPLICATION

2.1 Les présentes Conditions et toute modification apportée à celles-ci en vertu de la clause 22 des présentes ou par accord écrit entre les parties s'appliqueront à tous les futurs contrats entre la Société et le Contractuel (sauf si la Société a expressément convenu par écrit qu'elles prévalent sur les présentes Conditions dans des circonstances particulières).

2.2 Aucun préposé ou agent de la Société n'est habilité ou autorisé à modifier les présentes Conditions de quelque manière que ce soit, à moins que cette modification ou variation n'ait été expressément autorisée par écrit par un Directeur statutaire de la Société.

2.3 Si une législation (telle que, mais sans s'y limiter, des Conventions internationales) est obligatoirement applicable à toute activité entreprise, les présentes Conditions seront considérées, en ce qui concerne cette activité, comme étant soumises à cette législation. Si une partie des présentes Conditions est contraire à une telle législation obligatoire, cette partie des présentes Conditions sera, en ce qui concerne l'activité en question, annulée dans cette mesure, mais pas au-delà.

2.4 La Société pourra également désigner d'autres personnes ou sociétés pour fournir des services de nature identique ou similaire aux Services. La Société ne s'engage pas et ne garantit pas qu'elle remettra à le Contractuel une quantité minimale de demandes ou de commandes pour les Services.

2.5 Les formulaires commerciaux standard, y compris, mais sans s'y limiter, les POC, les POD, les Lettres de voiture en vertu de la CMR,

and any form of order confirmation, may be used for the Services but use of such forms is for convenience only and does not alter the provisions of these Conditions even if signed by either or both parties.

3. SUB-CONTRACTING

- 3.1 The Contractor may not further sub-contract any of the Services to be performed on behalf of the Company either in whole or in part without the prior written consent of the Company. Notwithstanding any approval that may be given by the Company, as aforesaid, the Contractor shall be responsible for the acts or omissions of his agents, servants or sub-contractors or of any other persons of whose services the Contractor makes use for the performance of the Services, as if such acts or omissions were its own. The Company has the right to withdraw the approval to make use of a specific agent, servant or sub-contractor at any time at its own discretion.
- 3.2 If the Contractor is made bankrupt or winding up proceedings are commenced or if it makes any arrangement with creditors or if a receiver or an administrative receiver is appointed in respect of the whole or any part of the assets or undertaking of the Contractor (or any equivalent legal or judicial steps are taken in any jurisdiction to which the Contractor is subject), the Company may by written notice (and without payment) require the Contractor to assign any sub-contract entered into by the Contractor and all rights arising thereunder to the Company and the Contractor shall comply with such notice immediately it is given. This right shall be in addition to, and not in substitution for, the right of the Company to bring to an end forthwith this contract between the Company and the Contractor.
- 3.3 The Contractor shall ensure at all times that all services provided or to be provided by its agents, servants or sub-contractors or of any other person or entity actually performing the Services (where permitted in accordance with clause 3.1) comply with all obligations corresponding to those placed on the Contractor by these Conditions.
- 3.4 The Contractor guarantees that its agents, servants or sub-contractors or any other person or entity used for the services (where permitted in accordance with clause 3.1) are all ready, willing and able to perform the Services in a skillful, reliable, safe and timely manner and in full compliance with these Conditions, including but not limited to the obligation to be duly insured in accordance with clause 11.1 of these Conditions. The Contractor guarantees that its agents, servants or sub-contractors have sufficient financial means to pay any amounts due to the Company, its Customers, the Contractor or any third party in connection with the Services.

4. PERFORMANCE OF CONTRACTOR

- 4.1 Without prejudice to the Contractor's obligation to comply with the applicable law and regulations the Contractor shall:
- 4.1.1 ensure that its employees, agents, servants or sub-contractors (where permitted in accordance with clause 3.1) and other persons employed or authorised by the Contractor are competent to carry out the contract between the Company and the Contractor in a professional and proper manner, employing Good Industry Practice;
- 4.1.2 without prejudice to the generality of the foregoing, ensure that every such employee, agent, servant or sub-contractor (where permitted in accordance with clause 3.1) is fully aware that they shall not, and have no authority to, accept for transportation (a) any Goods other than those properly and lawfully consigned (b) any persons other than those required for the transportation of the consigned Goods;
- 4.1.3 carry out all duties on behalf of the Company in accordance with the Company's Transport Order and operating procedures (including Hauliers' Handbook available from <https://carrierinfo.poferrymasters.com/health-and-safety/operational-standards/> and Instructions available from <https://www.poferrymasters.com/about-us/partner-information> including further reasonable directions, orders or requests as may be issued

les lettres de transport, les connaissements et factures, ainsi que toute forme de confirmation de commande, peuvent être utilisés pour les Services, mais l'utilisation de ces formulaires n'est faite que pour des raisons de commodité et ne modifie pas les dispositions des présentes Conditions, même s'ils sont signés par l'une ou l'autre des parties ou par les deux.

3. SOUS-TRAITANCE

- 3.1 Le Contractuel ne pourra plus sous-traiter l'intégralité ou une partie des Services à exécuter pour le compte de la Société sans l'accord écrit préalable de cette dernière. Nonobstant toute approbation donnée par la Société, le Contractuel sera responsable des actes ou omissions de ses agents, préposés ou sous-traitants ou de toute autre personne dont le Contractuel utilise les Services pour l'exécution des Services, comme si ces actes ou omissions étaient les siens. La Société a le droit de retirer l'autorisation d'utiliser un agent, un préposé ou un sous-traitant spécifique à tout moment et à sa propre discrétion.
- 3.2 Si le Contractuel est mis en faillite, si une procédure de liquidation est engagée, s'il passe un accord avec ses créanciers ou si un administrateur judiciaire est nommé pour tout ou partie des actifs ou de le Contractuel (ou si des mesures légales ou judiciaires équivalentes sont prises dans toute juridiction à laquelle le Contractuel est soumis), la Société pourra, par notification écrite (et sans paiement), exiger de le Contractuel qu'il cède à la Société tout contrat de sous-traitance qu'il a conclu et tous les droits qui en découlent, et le Contractuel devra se conformer à cette notification dès qu'elle lui est adressée. Ce droit s'ajoutera, et ne se substituera pas, au droit de la Société de mettre fin immédiatement au présent contrat conclu entre la Société et le Contractuel.
- 3.3 Le Contractuel s'assure à tout moment que tous les services fournis ou à fournir par ses agents, préposés ou sous-traitants ou par toute autre personne ou entité exécutant effectivement les Services (lorsque cela est autorisé conformément à la clause 3.1) respectent toutes les obligations correspondant à celles imposées à le Contractuel par les présentes Conditions.
- 3.4 Le Contractuel garantit que ses agents, préposés ou sous-traitants ou toute autre personne ou entité utilisée pour les services (lorsque cela est autorisé conformément à la clause 3.1) sont tous prêts, désireux et capables d'exécuter les Services de manière compétente, fiable, sûre et opportune et dans le plein respect des présentes Conditions, y compris, mais sans s'y limiter, l'obligation d'être dûment assuré conformément à la clause 11.1 des présentes Conditions. Le Contractuel garantit que ses agents, préposés ou sous-traitants disposent de moyens financiers suffisants pour payer tous les montants dus à la Société, à ses Clients, à le Contractuel ou à un tiers dans le cadre des Services.

4. PERFORMANCE DE LE CONTRACTUEL

- 4.1 Sans préjudice de l'obligation de le Contractuel de se conformer à la législation et à la réglementation applicables, le Contractuel devra :
- 4.1.1 veiller à ce que ses employés, agents, préposés ou sous-traitants (lorsque cela est autorisé conformément à la clause 3.1) et les autres personnes employées ou autorisées par le Contractuel soient compétents pour exécuter le contrat entre la Société et le Contractuel de manière professionnelle et appropriée, en appliquant les Bonnes pratiques de l'industrie ;
- 4.1.2 sans préjudice au caractère général de ce qui précède, s'assurer que chaque employé, agent, préposé ou sous-traitant (lorsque cela est autorisé conformément à la clause 3.1) est pleinement conscient qu'il ne devra pas, et n'aura pas le pouvoir, d'accepter pour le transport (a) des Marchandises autres que celles qui ont été dûment et légalement expédiées (b) des personnes autres que celles qui sont nécessaires pour le transport des Marchandises expédiées ;
- 4.1.3 exécuter toutes les tâches au nom de la Société conformément à l'Ordre de transport et aux procédures opérationnelles de la Société (y compris le Manuel du transporteur disponible sur le site <https://carrierinfo.poferrymasters.com/health-and-safety/operational-standards/> et les instructions disponibles sur le site <https://www.poferrymasters.com/about-us/partner-information> y compris les autres directives,

by the Company to the Contractor from time to time whether written or verbal and ensure that all relevant personnel have full knowledge of such information and strictly comply with it;

4.1.4 collect and deliver the Goods to be carried at the time specified by the Company or, if no time has been so specified, within a reasonable time in accordance with Good Industry Practice;

4.1.5 inform the Company immediately by telephone, e-mail or of any delay;

4.1.6 inform the Company immediately in the event of loss, damage, any discrepancies, altered or tampered seals are discovered or misdelivery and supply, at its own expense, a full report if the Company so requires of the cause and circumstances together with any further information which the Company may require;

4.1.7 take all measures necessary to avoid theft of and/or damage of the Goods and/or Transport Units. The Contractor, its employees, agents, servants and sub-contractors (where permitted in accordance with clause 3.1) must always prevent unauthorized persons, including but not limited to illegal immigrants and refugees from gaining access to the Transport Units. Long stops (not counting 45-minute breaks) and overnight stops must always be made in a secure truck parking area and exclusive use of parking facilities under surveillance and performance of the Services by two drivers when requested. The Contractor warrants to arrange for security measures, including but not limited to; use of tracking devices and container locks on the Transport Unit where relevant during the performance of the Services. When picking up/receiving sealed Transport Unit (or after stopping), the Contractor must inspect and verify the seal or locking device is intact with no signs of tampering;

4.1.8 If any loss is, or is suspected to be, due to theft or pilferage, in addition to action under sub-clause 4.1.6 immediately inform the Police and take all reasonable steps to identify the guilty person and to trace and re-cover the Goods;

4.1.9 subject to the limitations referred to in clause 14, in the event of any loss or damage to the Goods or any delay in delivery, indemnify the Company against any possible liability of the Company and the amount of all costs and expenses incurred by the Company in connection with such liability except where such loss, damage or delay has arisen out of the proven negligence of the Company.

4.1.10 comply at all times with all Applicable Laws as may apply from time to time in any jurisdiction through which the Contractor's vehicle(s) transit(s) during performance of the Services for the Company, including without limitation laws and regulations applying to carriage of goods, occupational health and safety, environment, data protection, privacy, economic sanctions, trade controls and anti-corruption, discrimination, immigration and those dealing with equal employment opportunity, drivers hours and to employees' remuneration and benefits (including payment of the minimum wage in jurisdictions where this is required and in compliance with the individual and/or collective terms of employment to all its employees and any applicable reporting requirements); and also take all reasonable steps required by the Company so as to enable the Company to comply with such Applicable Laws.

4.1.11 hold and maintain any necessary approvals, certificates or operating licenses for performing the Services in conformity with Applicable Laws, including any other necessary approval or license for conducting international transport, if part of the Services. The Contractor shall provide to the Company upon demand such approvals, certificates or licenses. The Contractor shall ensure that the Company is given immediate written notice of any cancellation, termination, suspension, revocation of any approvals, certificates or licenses. The obligation of the Contractor to provide the approvals, certificates or licenses specified in this sub-clause 4.1.11, inspection by the Company of any approvals, certificates or licenses submitted to it by the Contractor shall not be considered as an admission or acceptance by the Company of the validity or sufficiency of

ordres ou demandes raisonnables que la Société pourrait adresser à le Contractuel de temps à autre, par écrit ou verbalement, et veiller à ce que tout le personnel concerné ait pleinement connaissance de ces informations et s'y conforme rigoureusement ;

4.1.4 collecter et livrer les Marchandises à transporter au moment spécifié par la Société ou, si aucun moment n'a été spécifié, dans un délai raisonnable conformément aux Bonnes pratiques de l'industrie ;

4.1.5 informer immédiatement la Société par téléphone, par e-mail (-) de tout retard ;

4.1.6 informer immédiatement la Société en cas de perte, de dommage, de divergence, de découverte de scellés altérés ou trafiqués ou d'erreur de livraison et fournir, à ses propres frais, un rapport complet sur la cause et les circonstances, si la Société le demande, ainsi que toute autre information que la Société pourrait exiger ;

4.1.7 prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter le vol et/ou les dommages causés aux Marchandises et/ou aux Unités de transport. Le Contractuel, ses employés, agents, préposés et sous-traitants (lorsque cela est autorisé conformément à la clause 3.1) doivent toujours empêcher les personnes non autorisées, y compris, mais sans s'y limiter, les immigrés clandestins et les réfugiés, d'avoir accès aux Unités de transport. Les arrêts de longue durée (sans compter les pauses de 45 minutes) et les arrêts de nuit doivent toujours être effectués dans une aire de stationnement sécurisée pour les camions et l'utilisation exclusive d'aires de stationnement sous surveillance et les Services seront exécutés par deux chauffeurs sur demande. Le Contractuel s'engage à prendre des mesures de sécurité, y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation de dispositifs de repérage et de verrouillage des conteneurs sur l'Unité de transport, le cas échéant, au cours de l'exécution des Services. Lors de la collecte/de la réception de l'Unité de transport scellée (ou après un arrêt), le Contractuel devra inspecter et vérifier que le sceau ou le dispositif de verrouillage est intact et ne présente aucun signe d'altération ;

4.1.8 si une perte est, ou est soupçonnée d'être, due à un vol ou à un larcin, outre les mesures prévues à l'article 4.1.6, il convient d'informer immédiatement la Police et de prendre toutes les mesures raisonnables pour identifier la personne coupable et pour retrouver et récupérer les Marchandises ;

4.1.9 sous réserve des limitations visées à la clause 14, en cas de perte ou de dommage aux Marchandises ou de retard de livraison, indemniser la Société de toute responsabilité éventuelle de la Société et du montant de tous les coûts et dépenses encourus par la Société en rapport avec cette responsabilité, sauf si cette perte, ce dommage ou ce retard résulte d'une négligence avérée de la Société ;

4.1.10 se conformer à tout moment à toutes les Lois en vigueur qui peuvent s'appliquer de temps à autre dans toute juridiction par laquelle le ou les véhicules de le Contractuel transite(nt) pendant l'exécution des Services pour la Société, y compris, sans s'y limiter, les lois et réglementations s'appliquant au transport de marchandises, à la santé et à la sécurité au travail, à l'environnement, à la protection des données, au respect de la vie privée, aux sanctions économiques, les contrôles commerciaux et la lutte contre la corruption, la discrimination, l'immigration et celles qui traitent de l'égalité des chances en matière d'emploi, des heures de travail des conducteurs et de la rémunération et des avantages des employés (y compris le paiement du salaire minimum dans les juridictions où cela est requis et conformément aux conditions d'emploi individuelles et/ou collectives de tous ses employés et à toutes les exigences applicables en matière de rapports) ; et prendre toutes les mesures raisonnables requises par la Société pour lui permettre de se conformer aux Lois applicables ;

4.1.11 détenir et conserver les agréments, certificats ou licences d'exploitation nécessaires à l'exécution des Services conformément aux Lois applicables, y compris tout autre agrément ou licence nécessaire pour effectuer des transports internationaux, s'ils font partie des Services. Le Contractuel devra fournir à la Société, sur demande, ces agréments, certificats ou licences. Le Contractuel veillera à ce que la Société soit immédiatement informée par écrit de toute annulation, résiliation, suspension ou révocation d'un agrément, d'un certificat ou d'une licence. L'obligation de le Contractuel de fournir les agréments, certificats ou licences spécifiés dans la présente clause 4.1.11, l'inspection par la Société des agréments, certificats ou licences qui lui sont soumis par le Contractuel ne seront pas considérés comme une admission ou une acceptation par la compagnie de la validité ou de la suffisance de ces agréments, certificats ou licences. Cette

such approvals, certificates or licenses. Such validity and sufficiency shall at all times remain the absolute responsibility of the Contractor.

4.2 If a vehicle breaks down or for any other reason the Contractor fails to or is unable to collect the Goods or complete delivery in accordance with this clause, the Company may, either itself or by another contractor, without prejudice to any other right it may have, recover the Goods and carry them to their destination and the Contractor shall pay the Company's charge therefor.

4.3 The Contractor warrants that it shall not, whilst working for the Company and for a period of 12 months following the termination of the contract, canvass, solicit or otherwise seek the custom of any person who is a client or customer of the Company or any member of its Group with whom the Contractor has provided services on behalf of the Company.

5. HEALTH, SAFETY AND ENVIROMENT

5.1 The Contractor shall:

5.1.1 take appropriate actions to provide a safe and healthy workplace and means of transport, and to protect local environmental quality in all of its activities.

5.1.2 observe, and ensure that the Contractor's employees, agents, servants and sub-contractors (where permitted in accordance with clause 3.1) observe, all health and safety rules and regulations in force and any other security requirements that apply at any sites at which they are located during performance of the service along with any additional instructions communicated to the Contractor by the Company;

5.1.3 identify and assess risks that its employees, agents, servants and sub-contractors (where permitted in accordance with clause 3.1) may be exposed to implement controls to effectively eliminate, control or reduce these risks;

5.1.4 ensure that its employees, agents, servants and sub-contractors (where permitted in accordance with clause 3.1) are equipped, trained, qualified and competent to complete their roles safely;

5.1.5 ensure the equipment provided is maintained and serviced in accordance with all relevant legislation and with good health and safety practice;

5.1.6 notify the Company immediately of any health and safety hazards, incidents, near misses or other issues which arise in relation to the contract between the Company and the Contractor; and investigate and co-operate with incident investigations following an incident or near miss; and

5.1.7 provide the Company promptly (and in any event within 7 days) with all relevant health and safety documentation upon reasonable request by the Company and permit the Company to complete periodic audits and inspections;

5.1.8 obtain, and at all times maintain, all necessary licences and consents and comply with all relevant legislation and with good health and safety practice.

5.1.9 make every reasonable effort to implement services and solutions which positively contribute to a reduction in the impact of their operation to the environment and to society.

5.2 For the avoidance of doubt, where the Contractor subcontracts any of its obligations pursuant to the Contract (where permitted in accordance with clause 3.1), the Contractor must ensure that any such

validité et cette suffisance demeureront à tout moment la responsabilité absolue de le Contractuel.

4.2 Si un véhicule tombe en panne ou si, pour toute autre raison, le Contractuel ne parvient pas ou n'est pas en mesure de collecter les Marchandises ou d'effectuer la livraison conformément à la présente clause, la Société pourra, elle-même ou par l'intermédiaire d'un autre entrepreneur, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourra avoir, récupérer les Marchandises et les transporter jusqu'à leur destination, et le Contractuel devra payer les frais de la Société à cet effet.

4.3 Le Contractuel garantit qu'il s'abstiendra, pendant qu'il travaille pour la Société et pendant une période de 12 mois suivant la fin du contrat, de prospecter, de solliciter ou de rechercher de toute autre manière la clientèle d'une personne qui est un client de la Société ou d'un membre de son Groupe avec lequel le Contractuel a fourni des services pour le compte de la Société.

5. SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

5.1 Le Contractuel devra :

5.1.1 prendre les mesures appropriées pour offrir un lieu de travail et des moyens de transport sûrs et sains, et pour protéger la qualité de l'environnement local dans toutes ses activités ;

5.1.2 respecter, et veiller à ce que ses employés, agents, préposés et sous-traitants (lorsque cela est autorisé conformément à la clause 3.1) respectent, toutes les règles et réglementations en vigueur en matière de santé et de sécurité et toutes les autres exigences de sécurité qui s'appliquent aux sites sur lesquels ils se trouvent pendant l'exécution du service, ainsi que toutes les instructions supplémentaires communiquées à le Contractuel par la Société ;

5.1.3 identifier et évaluer les risques auxquels ses employés, agents, préposés et sous-traitants (lorsque cela est autorisé conformément à la clause 3.1) peuvent être exposés afin de mettre en œuvre des contrôles visant à éliminer, contrôler ou réduire ces risques de manière efficace ;

5.1.4 veiller à ce que ses employés, agents, préposés et sous-traitants (lorsque cela est autorisé conformément à la clause 3.1) soient équipés, formés, qualifiés et compétents pour remplir leur rôle en toute sécurité ;

5.1.5 veiller à ce que l'équipement fourni soit entretenu et réparé conformément à la législation en vigueur et aux bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité ;

5.1.6 notifier immédiatement à la Société tout risque pour la santé et la sécurité, tout incident, tout accident évité de justesse ou tout autre problème lié au contrat conclu entre la Société et le Contractuel ; enquêter et coopérer aux enquêtes menées à la suite d'un incident ou d'un accident évité de justesse ; et

5.1.7 fournir rapidement (et en tout état de cause dans les 7 jours) à la Société tous les documents pertinents en matière de santé et de sécurité sur demande raisonnable de la Société et permettre à la Société d'effectuer des audits et des inspections périodiques ;

5.1.8 obtenir et conserver à tout moment toutes les licences et autorisations nécessaires et se conformer à toutes les législations pertinentes et aux bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité ;

5.1.9 faire tous les efforts raisonnables pour mettre en œuvre des services et des solutions qui contribuent positivement à la réduction de l'impact de leur fonctionnement sur l'environnement et la société.

5.2 Pour éviter toute ambiguïté, lorsque le Contractuel sous-traite l'une quelconque de ses obligations dans le cadre du contrat (si cela est autorisé conformément à la clause 3.1), il doit s'assurer que ces

subcontractors have adequate Health and Safety policies and procedures in place and shall communicate all relevant Health and Safety information to those sub-contractors.

6. EMPLOYEES AND AGENTS

- 6.1 The Contractor shall employ and maintain sufficiently licensed, suitably qualified, experienced, adequately trained, directed, and supervised personnel necessary to properly and safely perform the Services in respect of which they are engaged in compliance with these Conditions. The Contractor hereby acknowledges that the Company has no day-to-day operational control (in the performance by the Contractor of the contract with the Company) over employees, agents, servants or sub-contractors of the Contractor (where permitted in accordance with clause 3.1) who shall at all times remain under the complete control and supervision (and be the sole responsibility) of the Contractor in all respects. This contract does not create any agency or other relationship apart from a contract between the Company and the Contractor. For the avoidance of doubt, nothing in these Conditions will render any individual employed or engaged in the provision of the Services by the Contractor (or any of its employees, agents, servants and sub-contractors) an employee, agent or partner of the Company and the Contractor and its employees and agents will not hold themselves out as such. The Contractor shall be solely responsible for all matters relating to the employment or engagement of such individuals including compliance with all Applicable Laws. The Contractor will be responsible for all income tax, national insurance contributions or social security charges or similar statutory payments in relation to all such individuals and ensure that they are deducted and/or paid to the relevant authorities and/or such individuals (as the case may be).
- 6.2 The Company shall not be liable to the Contractor (or any employee, agent, servant or sub-contractor of the Contractor) for any loss, damage or personal injury (whether suffered by any employee, agent, servant, or sub-contractor of the Contractor or by any other person) arising out of the performance by the Contractor of the contract with the Company except where such loss damage or personal injury has been caused directly by the proven negligence of the Company.
- 6.3 The Contractor indemnifies the Company against all claims and demands made or brought by any of the individuals employed or engaged in the provision of the Services caused by or arising out of the act, default, negligence of the Contractor or caused or arising out of the act, default or negligence of any of the Contractor's employees, agents, servants or sub-contractors or of any third-party operator engaged by the Contractor in the performance of the Contractor's contract with the Company (where permitted in accordance with clause 3.1).
- 6.4 The Contractor shall further indemnify the Company for any liability for income tax, national insurance contributions and/or social security charges or similar statutory payments (or penalties or interests thereon) which may be found due from the Company in respect of any individuals employed or engaged in the provision of the Services. The Contractor shall co-operate with the Company to ensure compliance with the Construction Industry Tax Scheme so far as applicable.

PERSONNEL TRANSFERS – TUPE REGULATION

- 6.5 The parties acknowledge and agree that upon any termination of the Contract or the termination of the provision of any of the Services, the TUPE Regulations may operate to transfer the contracts of employment of some or all of the Contractor's employees to the Company or a Successor Contractor. Whenever a termination is anticipated the Contractor:
- 6.5.1 shall (whilst maintaining service standards) use all reasonable endeavors to redeploy its personnel engaged on the Services elsewhere within its business or, where practicable and lawful, seek to agree with the relevant personnel such alternatives to transfer under the TUPE Regulations as may be available and appropriate;
- 6.5.2 shall keep the Company informed as to whether any persons are likely to be or have been successfully redeployed or whether identified persons are likely to seek to transfer to the Company or a Successor Contractor under the TUPE Regulations, and regarding any other claims or

sous-traitants disposent de politiques et de procédures adéquates en matière de santé et de sécurité et communiquer à ces sous-traitants toutes les informations pertinentes en matière de Santé et de Sécurité.

6. EMPLOYÉS ET AGENTS

- 6.1 Le Contractuel emploiera et maintiendra en poste un personnel suffisamment qualifié, expérimenté, formé, dirigé et supervisé pour exécuter correctement et en toute sécurité les Services pour lesquels il a été engagé, conformément aux présentes Conditions. Le Contractuel reconnaît par la présente que la Société n'exerce aucun contrôle opérationnel quotidien (dans le cadre de l'exécution du contrat conclu par le Contractuel avec la Société) sur les employés, agents, préposés ou sous-traitants de le Contractuel (lorsque cela est autorisé conformément à la clause 3.1), qui restent à tout moment sous le contrôle et la supervision complets (et sous l'entière responsabilité) de le Contractuel à tous égards. Le présent contrat ne crée aucune relation d'agence ou autre en dehors d'un contrat entre la Société et le Contractuel. Pour éviter toute ambiguïté, aucune disposition des présentes Conditions ne fera de toute personne employée ou engagée dans la prestation des Services par le Contractuel (ou l'un de ses employés, agents, préposés et sous-traitants) un employé, un agent ou un partenaire de la Société, et le Contractuel et ses employés et agents ne se présenteront pas comme tels. Le Contractuel sera seul responsable de toutes les questions relatives à l'emploi ou à l'engagement de ces personnes, y compris le respect de toutes les Lois applicables. Le Contractuel sera responsable de tous les impôts sur le revenu, des cotisations pour l'assurance maladie, des charges sociales ou autres paiements statutaires similaires relatifs à ces personnes et veillera à ce qu'ils soient déduits et/ou payés aux autorités compétentes et/ou à ces personnes (selon le cas).
- 6.2 La Société ne sera pas responsable envers le Contractuel (ou tout employé, agent, préposé ou sous-traitant de l'Employeur) des pertes, dommages ou préjudices personnels (subis par tout employé, agent, préposé ou sous-traitant de le Contractuel ou par toute autre personne) résultant de l'exécution par le Contractuel du contrat avec la Société, sauf si ces pertes, dommages ou préjudices personnels ont été causés directement par la négligence avérée de la Société.
- 6.3 Le Contractuel dédommagera la Société contre toutes les réclamations et demandes formulées ou introduites par l'une des personnes employées ou engagées dans la prestation des Services, causées par ou découlant de l'acte, de la défaillance ou de la négligence de le Contractuel ou causées ou découlant de l'acte, de la défaillance ou de la négligence de l'un des employés, agents, préposés ou sous-traitants de le Contractuel ou de tout opérateur tiers engagé par le Contractuel dans le cadre de l'exécution du contrat de le Contractuel avec la Société (lorsque cela est autorisé en vertu de la clause 3.1).

- 6.4 Le Contractuel indemnifiera en outre la Société contre toute obligation en matière d'impôt sur le revenu, cotisation pour l'assurance maladie, charge sociale ou autres paiements statutaires similaires (ou de pénalités ou d'intérêts y afférents) qui pourraient être jugés dus par la Société en ce qui concerne les personnes employées ou engagées dans la prestation des Services. Le Contractuel coopérera avec la Société pour veiller au bon respect du Régime fiscal de l'Industrie du bâtiment, dans la mesure où cela est applicable.

TRANSFERTS DE PERSONNEL - REGLEMENT TUPE

- 6.5 Les parties reconnaissent et acceptent qu'en cas de résiliation du Contrat ou de cessation de la prestation de l'un des Services, les Règlements TUPE pourraient avoir pour effet de transférer les contrats de travail de certains ou de tous les employés de le Contractuel à la Société ou à un Entrepreneur successeur. Lorsqu'une résiliation est prévue, le Contractuel :
- 6.5.1 s'efforcera (tout en maintenant les normes de service) de redéployer son personnel affecté aux Services ailleurs dans son entreprise ou, lorsque cela est possible et légal, cherchera à convenir avec le personnel concerné d'alternatives au transfert en vertu des Règlements TUPE qui pourraient être disponibles et appropriés ;
- 6.5.2 tiendra l'Entreprise informée du fait que des personnes sont susceptibles d'être ou ont été redéployées avec succès ou que des personnes identifiées sont susceptibles de chercher à être transférées à la Société ou à un Entrepreneur successeur en vertu des Règlements TUPE, ainsi que de toute

issues that it is aware of that may affect the Company or a Successor Contractor;

6.5.3 will comply with its information and consultation obligations pursuant to the TUPE Regulations and will liaise with the Company and any Successor Contractor in good time and generally allow the Company and/or any Successor Contractor to participate in consultation with the Contractor's Personnel or their representatives as they may reasonably require, in particular to allow any redundancies to be lawfully conducted.

6.5.4 shall promptly on the Company's request fully and accurately disclose to the Company details concerning the individuals employed or engaged in the provision of the Services and/or their terms and conditions of employment/engagement as the Company may reasonably require time to time.

6.6 Any liability incurred by the Contractor or its agents, servants and sub-contractors (where permitted in accordance with clause 3.1) as a result of any dismissal of Contractor's employees by the Contractor or its agents, servants and sub-contractors is entirely the liability of the Contractor.

6.7 The Contractor shall indemnify and keep indemnified the Company and the Successor Contractor at all times and against all and any costs, expenses, liabilities, damages and losses arising out of any claim, action, demand or proceeding which arises or is alleged to arise by virtue of the operation of the TUPE Regulations in connection with the termination of the Contract or the termination of the provision of any of the Services (including without limitation in relation to any dismissal or alleged dismissal of any individual employed or engaged or formerly employed or engaged in the provision of the Services).

6.8 It is the intention of the parties that any Successor Contractor shall be entitled, pursuant to the Contracts (Rights of Third Parties) Act 1999, in its own right to the benefit of and to enforce the provisions of clause 6.7 of these Conditions.

7. TRANSPORT UNITS

7.1 The Contractor shall ensure that it has all necessary assets, capacity and resources to perform the Services and must make available and keep available equipment (including Transport Units and all other equipment necessary for the performance of the Services and/or the handling of Goods) in the required quantity to meet the Company's requirements. The equipment must have the necessary licenses, must be fully functional, safe and of the proper dimensions and also suitable for the transportation and handling of the Goods.

7.2 As regards Transport Units whether belonging to the Contractor or the Company and/or to its customers or to other third parties, the Contractor shall keep such Transport Units in good, legal and workable condition whilst any such units are in its possession or control (or that of any of its agents, servants or sub-contractors). The Contractor shall be responsible for the loss of, or any damage to, any such Transport Unit sustained while in such possession or control (or that of his agents, servants or sub-contractors). The Contractor shall indemnify the Company against the cost of making good such loss or damage to the Company's entire satisfaction. The Contractor shall immediately comply (at the Contractor's expense) if the Company demands that the Contractor deliver equipment to a location determined by the Company for inspection and repair.

7.3 If a Transport Unit belonging to the Company and/or its Customer and/or other third parties appears to be damaged or deficient at any time during which it is in the possession or control of the Contractor or of any of its agents, servants or sub-contractors (where permitted in accordance with clause 3.1) the Contractor shall notify the Company immediately when the damage occurs or a deficiency is discovered and shall furnish written details to the Company as soon as practicable. If the Contractor's notice is not given immediately to the Company then the Company will be entitled to hold the Contractor responsible for the damage or deficiency and any loss or damage arising from such damage or deficiency in the equipment.

autre réclamation ou question dont elle a connaissance et qui pourrait affecter la Société ou un Entrepreneur successeur ;

6.5.3 se conformera à ses obligations d'information et de consultation en vertu des Règlements TUPE et se mettra en rapport avec la Société et tout Entrepreneur successeur en temps utile et permettra généralement à la Société et/ou à tout Entrepreneur successeur de participer à la consultation du Personnel de le Contractuel ou de ses représentants comme ils peuvent raisonnablement l'exiger, en particulier pour permettre à tout licenciement d'être effectué légalement ;

6.5.4 divulguera rapidement, à la demande de la Société, des informations complètes et précises sur les personnes employées ou engagées dans la prestation des Services et/ou leurs conditions d'emploi/d'engagement, comme la Société pourrait raisonnablement l'exiger de temps à autre.

6.6 Toute responsabilité encourue par le Contractuel ou ses agents, préposés et sous-traitants (lorsque cela est autorisé conformément à la clause 3.1) à la suite d'un licenciement des employés de le Contractuel par le Contractuel ou ses agents, préposés et sous-traitants relève entièrement de la responsabilité de le Contractuel.

6.7 Le Contractuel indemnifiera et maintiendra indemnisés la Société et le Contractuel successeur à tout moment et contre tous les coûts, dépenses, responsabilités, dommages et pertes découlant de toute réclamation, action, demande ou procédure qui survient ou est présumée survenir en vertu de l'application des Règlements TUPE en rapport avec la résiliation du Contrat ou la cessation de la prestation de l'un des Services (y compris, mais sans s'y limiter, en rapport avec tout licenciement ou licenciement présumé de toute personne employée ou engagée, ou anciennement employée ou engagée dans le cadre de la prestation des Services).

6.8 L'intention des parties est que tout Entrepreneur successeur ait le droit, conformément à la Loi de 1999 sur les contrats (droits des tiers), de bénéficier des dispositions de la clause 6.7 des présentes Conditions et de les faire appliquer.

7. UNITÉS DE TRANSPORT

7.1 Le Contractuel devra s'assurer qu'il dispose de tous les actifs, capacités et ressources nécessaires à l'exécution des Services et doit mettre à disposition et maintenir disponibles les équipements (y compris les Unités de transport et tous les autres équipements nécessaires à l'exécution des Services et/ou à la manutention des Marchandises) dans la quantité requise pour répondre aux exigences de la Société. L'équipement doit disposer des licences nécessaires, être pleinement fonctionnel, sûr et de dimensions adéquates, et également adapté au transport et à la manutention des Marchandises.

7.2 En ce qui concerne les Unités de transport appartenant à le Contractuel ou à la Société et/ou à ses clients ou à d'autres tiers, le Contractuel maintient ces Unités de transport en bon état, légal et fonctionnel, tant qu'elles sont en sa possession ou sous son contrôle (ou celui de l'un de ses agents, préposés ou sous-traitants). Le Contractuel est responsable de la perte ou des dommages subis par l'Unité de transport pendant qu'elle est en sa possession ou sous son contrôle (ou celui de ses agents, préposés ou sous-traitants). Le Contractuel indemnifiera la Société du coût de la réparation de cette perte ou de ce dommage à l'entière satisfaction de la Société. Le Contractuel devra se conformer immédiatement (à ses propres frais) si la Société lui demande de livrer l'équipement à un endroit déterminé par la Société à des fins d'inspection et de réparation.

7.3 Si une Unité de transport appartenant à la Société et/ou à son Client et/ou à d'autres tiers semble endommagée ou défectueuse à tout moment pendant qu'elle est en possession ou sous le contrôle de le Contractuel ou de l'un de ses agents, préposés ou sous-traitants (lorsque cela est autorisé conformément à la clause 3.1), le Contractuel devra avertir la Société immédiatement lorsque le dommage survient ou qu'une déficience est découverte et devra fournir des détails par écrit à la Société dès que possible. Si l'avis de le Contractuel n'est pas donné immédiatement à la Société, cette dernière aura le droit de tenir le Contractuel responsable du dommage ou de la déficience et de toute perte ou dommage découlant de ce dommage ou de cette déficience de l'équipement.

7.4 A Transport Unit supplied by the Company is to be used only by the Contractor (or its permitted sub-contractor) and only for the purpose of performing the contract with the Company unless otherwise authorised by a Statutory Director of the Company in writing. A Transport Unit shall remain at all times the unencumbered property of the Company or its customers or any other third party (as the case may be) and where the Contractor engages a sub-contractor, neither the Contractor nor its sub-contractor shall sell, charge or encumber it in any way or lease it or allow any lien to be created or exercise any lien over it.

8. INDEMNITY

8.1 The Contractor will indemnify and keep indemnified the Company against all third party claims and liability made against or incurred by the Company:

8.1.1 arising from the unlawful or unauthorised use of any Transport Unit whilst it is in the possession, custody or control of the Contractor or its agents, servants or sub-contractors; or

8.1.2 arising from the death or injury to any person or damage to the property of any person, firm or company; or

8.1.3 arising directly or indirectly:

8.1.3.1 out of the presence, use or condition of any Transport Unit (including the Company's equipment) whilst it is in the possession, custody or control of the Contractor or its agents, servants or sub-contractors (where permitted in accordance with clause 3.1);

8.1.3.2 out of the performance, or failure of performance, by the Contractor of the contract (including any special requirements particular to the particular Contract) or any breach thereof or of these Conditions;

8.1.3.3 out of the Contractor (or its agents, servants or sub-contractor, where permitted in accordance with clause 3.1) failure to comply with all Applicable laws and regulations as may apply from time to time in any jurisdiction through which the Contractor's vehicle(s) transit(s) during performance of the Services for the Company, including without limitation Applicable Laws applying to drivers hours and to employees' remuneration and benefits: or arising

8.1.3.4 from the Contractor's failure to take all reasonable steps required by the Company to enable the Company to comply with such Applicable Laws; and

8.1.3.5 out of any other act, neglect or default of the Contractor or any of his agents, servants, or sub-contractors.

8.2 The indemnity contained in clause 8.1 shall not apply to the extent that (and only to the extent that) such claims have resulted from the proven negligence of the Company.

8.3 Except where the Company and the Contractor agree in writing to the contrary, the Contractor shall be responsible for ensuring that the requirements of every statute, regulation and order from time to time in force (in any relevant country) relating in any way to drivers, motor vehicles, trailers and other vehicles and equipment used for carrying, loading and/or unloading Goods shall at all times be strictly observed and all payments promptly made.

8.4 Without in any way limiting the obligations of the Contractor under clause 8.3, it shall be the Contractor's duty to ensure that any vehicles used by him display in the manner required by law, all the necessary licence discs, permits, tax discs and other notices appropriate

7.4 Une Unité de transport fournie par la Société ne doit être utilisée que par le Contractuel (ou son sous-traitant autorisé) et uniquement dans le but d'exécuter le contrat avec la Société, sauf autorisation écrite contraire d'un Directeur statutaire de la Société. Une Unité de transport reste à tout moment la propriété non grevée de la Société ou de ses clients ou de tout autre tiers (selon le cas) et lorsque le Contractuel fait appel à un sous-traitant, ni le Contractuel ni son sous-traitant ne pourront la vendre, la charger ou la grever de quelque manière que ce soit, ni la louer, ni permettre la création d'un privilège ou exercer un privilège sur elle.

8. INDEMNISATIONS

8.1 Le Contractuel indemnifiera et maintiendra indemnisée la Société contre toutes les réclamations et responsabilités de tiers formulées à l'encontre de la Société ou encourues par celle-ci :

8.1.1 résultant de l'utilisation illégale ou non autorisée d'une Unité de transport alors qu'elle est en possession, sous la garde ou sous le contrôle de Le Contractuel ou de ses agents, préposés ou sous-traitants ; ou

8.1.2 découlant du décès ou des blessures d'une personne ou des dommages causés aux biens d'une personne, d'une entreprise ou d'une société ; ou

8.1.3 découlant directement ou indirectement :

8.1.3.1 de la présence, de l'utilisation ou de l'état de toute Unité de transport (y compris l'équipement de la Société) lorsqu'elle est en possession, sous la garde ou sous le contrôle de Le Contractuel ou de ses agents, préposés ou sous-traitants (lorsque cela est autorisé conformément à la clause 3.1) ;

8.1.3.2 de l'exécution ou de la non-exécution par Le Contractuel du contrat (y compris toute exigence particulière au Contrat en question) ou de toute violation de celui-ci ou des présentes Conditions ;

8.1.3.3 du fait que le Contractuel (ou ses agents, préposés ou sous-traitants, lorsque cela est autorisé conformément à la clause 3.1) n'a pas respecté toutes les Lois et réglementations applicables de temps à autre dans toute juridiction par laquelle le ou les véhicule(s) de Le Contractuel transite(nt) pendant l'exécution des Services pour la Société, y compris, sans s'y limiter, les Lois applicables aux heures de travail des chauffeurs et à la rémunération et aux avantages sociaux des employés ; ou survenant

8.1.3.4 du fait que le Contractuel n'a pas pris toutes les mesures raisonnables requises par la Société pour permettre à cette dernière de se conformer à ces Lois applicables ; et

8.1.3.5 de tout autre acte, négligence ou manquement de Le Contractuel ou de l'un de ses agents, préposés ou sous-traitants.

8.2 L'indemnisation prévue à la clause 8.1 ne s'applique pas dans la mesure où (et uniquement dans la mesure où) ces réclamations résultent d'une négligence avérée de la Société.

8.3 Sauf accord écrit contraire entre la Société et le Contractuel, ce dernier est tenu de veiller à ce que les exigences de toute loi, de tout règlement et de toute ordonnance en vigueur de temps à autre (dans tout pays concerné) concernant de quelque manière que ce soit les conducteurs, les véhicules à moteur, les remorques et autres véhicules et équipements utilisés pour le transport, le chargement et/ou le déchargement des Marchandises soient à tout moment strictement respectées et à ce que tous les paiements soient effectués rapidement.

8.4 Sans limiter en aucune manière les obligations de Le Contractuel en vertu de la clause 8.3, Le Contractuel sera tenu de veiller à ce que tous les véhicules qu'il utilise affichent, de la manière requise par la loi, tous les disques d'immatriculation, permis, disques fiscaux et

to the vehicle and to the country/countries of registration and of passage.

- 8.5 The Contractor shall fully and absolutely indemnify and keep indemnified the Company against all claims, demands, loss, penalties, costs, expenses, actions and liability arising out of the failure by the Contractor to perform its obligations under these Conditions. For the avoidance of doubt, it shall be a breach of this indemnity whether or not the Contractor or its employees, agents, servants or sub-contractors is/are knowingly or innocently in breach of its/their obligations. This statement, whilst of general application, is particularly relevant in the event of any breach in relation to the carriage of unauthorised persons or cargoes.

9. PROOF OF DELIVERY, INVOICES AND STATEMENTS

- 9.1 All prices, quotations or estimates given by the Contractor to the Company shall include all costs and taxes applicable to the Services to be provided by the Contractor unless otherwise expressly agreed in writing by the Company.
- 9.2 The Contractor shall confirm to the Company using the Supplier Gateway or EDI, subject to clause 19.2 the actual collection date, collection time, delivery date and delivery time of each movement undertaken on behalf of the Company.
- 9.3 The Contractor shall provide to the Company using the Supplier Gateway or EDI, subject to clause 19.2 a POD where indicated for each delivery made by the Contractor in accordance with sub-clause 9.6, unless otherwise agreed in writing by a Statutory Director of the Company.
- 9.4 The Contractor will only be required to post original PODs upon written request of the Company and each POD must be received by the Company within 7 days of the written request being made.
- 9.5 All original PODs shall be the property of the Company.
- 9.6 All PODs must be of sufficient quality (in the sole discretion of the Company) that all details are legible and the image can be retrieved in an acceptable condition once provided to the Company using the Supplier Gateway. The POD must have sufficient details to meet the Minimum Requirements (as defined below). If any of the detail is missing then the POD is not valid and cannot be accepted.

The Minimum Requirements are that the POD must:

- 9.6.1 be the correct POD for the relevant job;
- 9.6.2 include the name of the consignor, address of collection location;
- 9.6.3 include the name of the consignee, address of delivery location;
- 9.6.4 include the Goods description and the method of packing and, in the case of dangerous goods, their generally recognized description and seal number;
- 9.6.5 include the quantity, the number of packages and their special marks and numbers, and gross weight;
- 9.6.6 contain the signature of the consignee or official company stamp;
- 9.6.7 contain the delivery date;
- 9.6.8 include the requisite instructions for Customs and other formalities.

autres avis nécessaires au véhicule et au(x) pays d'immatriculation et de passage.

- 8.5 Le Contractuel s'engage à indemniser pleinement et absolument la Société et de la dégager de toute responsabilité en cas de réclamation, demande, perte, pénalité, coût, dépense, action et responsabilité résultant de l'inexécution par le Contractuel de ses obligations au titre des présentes Conditions. Afin d'éviter toute ambiguïté, la présente obligation d'indemnisation sera considérée comme non respectée, que le le Contractuel ou ses employés, agents, préposés ou sous-traitants manquent, sciemment ou innocemment, à leurs obligations. Cette déclaration, bien que d'application générale, est particulièrement pertinente en cas d'infraction liée au transport de personnes ou de cargaisons non autorisées.

9. PREUVES DE LIVRAISON, FACTURES ET DÉCLARATIONS

- 9.1 Tous les prix, devis ou estimations fournis par le Contractuel à la Société comprennent tous les coûts et taxes applicables aux Services à fournir par le Contractuel, sauf accord contraire expressément convenu par écrit de la Société.
- 9.2 Le Contractuel confirme à la Société, par le biais du Portail du fournisseur ou de l'EDI, sous réserve de la clause 19.2, la date et l'heure réelles de l'enlèvement, la date et l'heure de la livraison de chaque mouvement effectué pour le compte de la Société.
- 9.3 Le Contractuel fournit à la Société, par le biais du Portail du fournisseur ou de l'EDI, sous réserve de la clause 19.2, un accusé de réception (POD) lorsque cela est indiqué pour chaque livraison effectuée par le Contractuel conformément à la clause 9.6, sauf accord contraire écrit d'un Directeur statutaire de la société.
- 9.4 Le Contractuel n'est tenu de poster les accusés de réception originaux (POD) que sur demande écrite de la Société et chaque accusé de réception (POD) doit être reçu par la Société dans les 7 jours suivant la demande écrite.
- 9.5 Tous les accusés de réception (POD) originaux sont la propriété de la Société.
- 9.6 Tous les accusés de réception (POD) doivent être d'une qualité suffisante (à la seule discrétion de la Société) pour que tous les détails soient lisibles et que l'image puisse être récupérée dans des conditions acceptables une fois fournie à la Société par le biais du Portail du fournisseur. L'accusé de réception (POD) doit être suffisamment détaillé pour satisfaire aux exigences minimales (définies ci-dessous). Si l'un de ces détails manque, l'accusé de réception (POD) n'est pas valable et ne peut être accepté.

Les Exigences minimales sont que l'accusé de réception (POD) doit :

- 9.6.1 être le bon POD pour l'emploi concerné ;
- 9.6.2 inclure le nom de l'expéditeur, l'adresse du lieu de collecte ;
- 9.6.3 inclure le nom du destinataire, l'adresse du lieu de livraison ;
- 9.6.4 inclure la description des Marchandises et la méthode d'emballage et, dans le cas de marchandises dangereuses, leur description généralement reconnue et leur numéro de scellé ;
- 9.6.5 inclure la quantité, le nombre de colis et leurs marques et numéros spéciaux, ainsi que leur poids brut ;
- 9.6.6 contenir la signature du destinataire ou le cachet officiel de la société ;
- 9.6.7 contenir la date de livraison ;
- 9.6.8 inclure les instructions nécessaires pour les formalités Douanières et autres.

- 9.7 Where a Self Bill agreement has been signed between the Company and the Contractor the Company will issue a Self Bill invoice for all services covered by the Self Bill agreement. The Contractor must not submit any invoice to the Company for any services covered by the Self Bill agreement.
- 9.8 Where no Self Bill agreement has been signed, RCNs for work carried out by the Contractor shall be issued by the Company periodically. RCNs will only be issued once actual collection dates, collection times, delivery dates and delivery times have been confirmed and the POD has been uploaded to the Supplier Gateway.
- 9.8.1 The RCNs shall identify the work performed, the invoice address and the amount to be invoiced. Any queries regarding an RCN must be raised by the Contractor within 7 days of receipt, failing which the Contractor shall lose the right to query anything contained in the RCN.
- 9.8.2 The Contractor shall use the Supplier Gateway to upload or submit the invoice upon receipt of and in strict compliance with each RCN. One invoice per RCN should be provided. The invoice must:
- 9.8.2.1 quote the RCN number;
 - 9.8.2.2 the supplier P-account number (where provided);
 - 9.8.2.3 account for the cost of the GAP insurance as stipulated in clause 11.3;
 - 9.8.2.4 be submitted after the submission of all relevant PODs; and
 - 9.8.2.5 be submitted against the relevant RCN.
- 9.9 The Company shall be under no obligation to pay the Contractor for any movement in respect of which the POD required by sub-clauses 9.3 and 9.4 has not been returned.
- 9.10 Subject to any mandatorily applicable legislation to the contrary, the Company may set off against any sum due, or becoming due, to the Contractor (in respect of any contract between the Company and the Contractor) any sum due, or becoming due, to the Company from the Contractor on any account, including outstanding claims for liability for loss of or damage to Goods, Transport Units or documents.
- 9.11 Payment terms are applied and due dates are calculated from the date the invoice is received by the Company Accounting System.
- 9.12 Invoices will be paid on the first available payment run following the due date.
- 9.13 The Contractor shall provide the Company with its invoice in respect of all the services completed in a timely manner. Without prejudice to the foregoing, and except where invoices are issued on a self-billing basis, if the Contractor does not submit such invoice within three months following the date on which the Contractor provided the relevant services, no prices shall be payable by the Company in respect of those Services.

10. THE COMPANY'S LIABILITY

- 10.1 The Company shall have no obligation to ensure, or provide for, the safety, custody or condition of any of the Contractor's vehicles, equipment or property and no claims shall lie against the Company for any loss, damage or injury to such vehicles, equipment or property.
- 10.2 Unless expressly agreed otherwise in writing between the parties each contract for the carriage, transportation or storage of Goods by the Contractor shall constitute a separate contract subject to these Conditions and nothing herein shall be construed as a contract for multiple contracts or as a guarantee or assurance to the Contractor of any future contract work.

9.7 Lorsqu'un accord d'Autofacturation a été signé entre la Société et le Contractuel, la Société émettra une facture d'Autofacturation pour tous les services couverts par l'accord d'Autofacturation. Le Contractuel ne doit pas présenter de facture à la Société pour les services couverts par l'accord d'Autofacturation.

9.8 Lorsqu'aucun accord d'Autofacturation n'a pas été signé, la Société émettra périodiquement des RCN (Invitations à facturer) pour les travaux effectués par le Contractuel. Les RCN (Invitations à facturer) ne seront délivrés qu'une fois que les dates et heures de collecte, les dates et heures de livraison auront été confirmées et que l'accusé de réception aura été téléchargé sur le Portail du fournisseur.

9.8.1 Les RCN (Invitations à facturer) indiqueront les travaux effectués, l'adresse de facturation et le montant à facturer. Toute question concernant un RCN (Invitations à facturer) doit être soulevée par le Contractuel dans les 7 jours suivant sa réception, faute de quoi le Contractuel perdra le droit de contester tout ce qui est contenu dans le RCN (Invitation à facturer).

9.8.2 Le Contractuel utilisera le Portail du fournisseur pour télécharger ou soumettre la facture dès réception et dans le strict respect de chaque RCN. Une seule facture par RCN doit être fournie. La facture doit :

- 9.8.2.1 indiquer le numéro du RCN ;
- 9.8.2.2 indiquer le numéro de P-compte du fournisseur (s'il est fourni) ;
- 9.8.2.3 indiquer le coût de l'assurance GAP comme stipulé dans la clause 11.3 ;
- 9.8.2.4 être soumise après la soumission de tous les POD (accusés de réception) pertinents ; et
- 9.8.2.5 être soumise dans le cadre du RCN correspondant.

9.9 La Société n'est pas tenue de payer le Contractuel pour tout mouvement pour lequel le POD (accusé de réception) exigé selon les alinéas 9.3 et 9.4 n'a pas été renvoyé.

9.10 Sous réserve de toute législation contraire obligatoirement applicable, la Société pourra compenser avec toute somme due ou devenant due à le Contractuel (au titre de tout contrat entre la Société et le Contractuel) toute somme due ou devenant due à la Société par le Contractuel à quelque titre que ce soit, y compris les réclamations en suspens au titre de la responsabilité pour la perte ou les dommages causés aux Marchandises, d'Unités de transport ou de documents.

9.11 Les conditions de paiement sont appliquées et les échéances sont calculées à partir de la date de réception de la facture par le Système comptable de la Société.

9.12 Les factures seront payées lors du premier cycle de paiement disponible suivant la date d'échéance.

9.13 Le Contractuel fournira à la Société, en temps utile, la facture correspondant à l'ensemble des services accomplis. Sans préjudice de ce qui précède, et sauf lorsque les factures sont émises sur la base de l'autofacturation, si le Contractuel ne présente pas une telle facture dans les trois mois suivant la date à laquelle il a fourni les services concernés, aucun prix ne sera dû par la Société en ce qui concerne ces Services.

10. LA RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

10.1 La Société n'a aucune obligation de garantir ou d'assurer la sécurité, la garde ou l'état des véhicules, des équipements ou des biens de le Contractuel et aucune réclamation ne pourra être formulée contre la Société en cas de perte, de dommage ou de blessure de ces véhicules, équipements ou biens.

10.2 Sauf convention contraire expresse et écrite entre les parties, chaque contrat de transport ou de stockage de Marchandises par le Contractuel constituera un contrat distinct soumis aux présentes Conditions et rien dans les présentes ne pourra être interprété comme un contrat pour des contrats multiples ou comme une garantie ou une assurance pour le Contractuel en ce qui concerne tout travail contractuel futur.

10.3 In all other cases, and where applicable, the Company shall have no liability to the Contractor for indirect, punitive, special, and/or consequential losses, damages or claims or any loss of income, profits or goodwill (whether in tort, contract or otherwise) and any liability shall not exceed 75,000 SDRs.

10.4 Subject to clause 10.5, the Company shall not be liable to the Contractor for any damage whatsoever, relating to the performance of the services by Contractor, its employees, agents or any third parties for whom the Contractor is liable in any way including, without limitation, personal injury, damage as a result of death, loss, penalties, fines, costs, consequential loss, traffic fines or other special damage or loss and/or damage to persons or matters caused by material that the Company made available to the Contractor or matters that the Contractor received for transport.

10.5 Nothing in these Conditions limits or excludes the Company's liability for:

10.5.1 death or personal injury caused by its negligence;

10.5.2 fraud or fraudulent misrepresentation; or

10.5.3 any other liability which cannot be limited or excluded by mandatory applicable law.

11. INSURANCE

11.1 The Contractor shall take out in his own name and maintain at its own expense such policies of insurance with a reputable insurer for the Services against its liabilities and obligations under the Contract as the Company may require and shall comply with the conditions of that insurance. The Contractor shall produce to the Company upon demand such policies and the receipts for the current premiums thereon. Such insurances shall include:

- (a) Employers liability insurance, including medical coverage for accidents, as required by law, which covers all drivers and employees who are engaged in the fulfilment of the obligations under the Contract;
- (b) The mandatory Third-Party Liability Insurance for vehicles in conformity with the national or European legislation, regulations and the Contract;
- (c) An equipment liability insurance with coverage for the risk for liability;
- (d) Freight Liability Insurance, including cover for Errors & Omissions and including cover for CMR, whether compulsorily applicable or contracted, and other applicable international conventions, laws;
- (e) Public liability insurance, including Error & Omissions.

Each cover shall be on terms in accordance with Good Industry Practice and otherwise meeting any statutory requirements.

The Contractor shall ensure that the Company is given immediate written notice of any cancellation, termination, suspension, revocation, or material amendment in cover of any insurances required herein.

11.2 The obligation of the Contractor to provide the insurance policies specified in clause 11.1, inspection by the Company of any insurance policies submitted to it by the Contractor shall not be considered as an admission or acceptance by the Company of the validity or sufficiency of such policies. Such validity and sufficiency shall at all times remain the absolute responsibility of the Contractor.

10.3 Dans tous les autres cas, et lorsque cela s'applique, la Société ne sera pas responsable envers le Contractuel des pertes, dégradations ou réclamations indirectes, punitives, spéciales et/ou consécutives ou de toute perte de revenus, de bénéfices ou de clientèle (qu'il s'agisse d'un délit, d'une rupture de contrat ou autre) et toute responsabilité ne pourra excéder 75 000 SDR.

10.4 Sous réserve de la clause 10.5, la Société ne sera pas responsable envers le Contractuel de tout dommage, quel qu'il soit, lié à l'exécution des services par le Contractuel, ses employés, ses agents ou tout tiers dont le Contractuel est responsable de quelque manière que ce soit, y compris, sans s'y limiter, les préjudices corporels, les dommages résultant d'un décès, les pertes, les pénalités, les amendes, les coûts, les pertes indirectes, les amendes liées à la circulation ou d'autres dommages spéciaux ou les pertes et/ou préjudices occasionnés à des personnes ou à des choses et causés par du matériel que la Société a mis à la disposition de le Contractuel ou des choses que le Contractuel a reçues pour le transport.

10.5 Rien dans les présentes Conditions ne limite ou n'exclut la responsabilité de la Société en cas :

10.5. 1 de décès ou de préjudices corporels causés par leur négligence ;

10.5. 2 de fraude ou déclaration frauduleuse ; ou

10.5. 3 de toute autre responsabilité qui ne peut être limitée ou exclue par la loi obligatoirement applicable.

11. ASSURANCE

11.1 Le Contractuel souscrita en son propre nom et maintiendra à ses frais les polices d'assurance auprès d'un assureur de bonne réputation pour les Services, contre ses responsabilités et obligations en vertu du Contrat, comme la Société pourra l'exiger, et se conformera aux conditions de cette assurance. Le Contractuel doit présenter à la Société, à sa demande, ces polices et les quittances des primes courantes y afférentes. Ces assurances comprendront :

- (a) l'assurance responsabilité civile des employeurs, y compris la couverture médicale en cas d'accident, conformément à la loi, qui couvre tous les conducteurs et les employés qui participent à l'exécution des obligations découlant du Contrat ;
- (b) l'Assurance responsabilité civile obligatoire pour les véhicules conformément à la législation et à la réglementation nationales ou européennes et au Contrat ;
- (c) une assurance pour l'équipement couvrant le risque de responsabilité civile ;
- (d) une Assurance pour le transport de marchandises, y compris la couverture des Erreurs et Omissions et la couverture de la CMR (Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route), qu'elle soit obligatoirement applicable ou contractée, ainsi que d'autres conventions et lois internationales applicables ;
- (e) une assurance responsabilité civile, y compris la couverture des Erreurs et Omissions.

Les conditions de chaque couverture sont conformes aux Bonnes pratiques de l'industrie et satisfont par ailleurs aux exigences légales.

Le Contractuel veillera à ce que la Société soit immédiatement informée par écrit de toute annulation, résiliation, suspension, révocation ou modification substantielle de la couverture des assurances exigées par le présent contrat.

11.2 L'obligation de le Contractuel de fournir les polices d'assurance spécifiées dans clause 11,1, l'inspection par la Société des polices d'assurance qui lui sont soumises par le Contractuel ne seront pas considérés comme une admission ou une acceptation par la Société de la validité ou de la suffisance de ces polices. Cette validité et cette suffisance demeureront à tout moment la responsabilité absolue de le Contractuel.

11.3 If the Contractor complies with clause 11.1 above, the Company shall waive recovery rights in respect of any claim for loss, damage or delay to Goods for any amount which cannot be recovered under the Contractor's insurance policy. A GAP Insurance cost of 0.45 GBP (EURO 0.50) shall be deducted from the freight payable for each sub-contract between the Company and the Contractor to provide for this facility. Such cost may be amended by the Company to reflect reasonable variations in its insurance costs, subject always to prior written notice of any such change being provided to the Contractor.

For the avoidance of doubt, the waiver contained in this clause 11.3 shall not apply to:

11.3.1 any insurance policy excess or deductible on the Contractor's policy;

11.3.2 the first EURO 5000 which the Contractor cannot recover from its liability insurer; and

11.3.3 Any amount over EURO 1 million.

and in no circumstances constitutes sale of insurance to the Contractor by the Company.

12. NO RIGHT OF LIEN

The Contractor shall not and shall procure that none of its agents, servants or sub-contractors (where permitted in accordance with clause 3.1) shall not, have any right of suspension, pledge and/or lien or any other security in respect of the goods, Transport Units or documents against the Company nor may the Contractor or its agents, servants or sub-contractors rely on such a right. The Contractors are not allowed to refuse to deliver the goods, transport units or documents.

13. SEVERABILITY

If any of the provisions of these Conditions is found by a Court of competent jurisdiction to be void or unenforceable in whole or in part, such provision shall be deemed to be deleted from these Conditions and the remaining provisions of these Conditions shall continue in full force and effect.

14. THE CONTRACTOR'S LIABILITY

14.1 Unless otherwise agreed in writing, the Contractor shall be liable to the Company for loss or damage to or delay to or misdelivery of Goods transported by the Contractor or the Contractor's employees, agents, servants or sub-contractors (where permitted in accordance with clause 3.1) in accordance with the following:

The provisions of any mandatorily applicable International Convention or National legislation (including, but not limited to the CMR, CIM, Warsaw Convention or any relevant Convention for Carriage of Goods by Sea). Subject to this clause 14.1, clause 14.2 and clause 14.3 the liability for loss or damage to the Goods shall be based on the full invoice value of the Goods and where relevant and in addition, the carriage and storage costs, the customs and excise duties, taxes or other fiscal levies, cleanup costs and cost of disposing of the goods and other charges incurred in respect of the carriage shall be refunded by the Contractor if applicable (i) in full in case of total loss and (ii) in proportion to the loss sustained in case of partial loss.

14.2 Where no International Convention or National Legislation is mandatorily applicable, then the provisions of the CMR will apply voluntarily:

14.2.1 to any domestic transport (i.e. wholly within the boundaries of a country) IF that domestic transport forms any part of an overall movement which is subject to the CMR; and/or

14.2.2 to transport to which the CMR would apply if containers were included in the definition of "vehicles" for the purposes of Article 1.2 of the CMR.

11.3 Si le Contractuel se conforme à la clause 11.1 ci-dessus, la Société renoncera à ses droits de recouvrement en ce qui concerne toute réclamation pour perte, dommage ou retard des Marchandises pour tout montant qui ne peut être recouvré en vertu de la police d'assurance de le Contractuel. Un coût d'Assurance GAP (protection garantie des actifs) de 0,45 GBP (0,50 EUR) sera déduit du fret payable pour chaque contrat de sous-traitance conclu entre la Société et le Contractuel afin de fournir ce dispositif. Ce coût pourra être modifié par la Société pour refléter les variations raisonnables de ses coûts d'assurance, sous réserve qu'une notification écrite préalable de toute modification soit adressée à le Contractuel.

Pour éviter toute ambiguïté, la renonciation contenue dans la présente clause 11.3 ne s'appliquera pas :

11.3.1 à toute franchise de la police d'assurance de le Contractuel ;

11.3.2 la première tranche de 5000 euros que le Contractuel ne peut pas récupérer auprès de son assureur en responsabilité civile ; et

11.3.3 tout montant supérieur à 1 million d'euros.

et ne constitue en aucun cas une vente d'assurance à le Contractuel par la Société.

12. AUCUN DROIT DE GAGE

Le Contractuel n'aura pas et veillera à ce qu'aucun de ses agents, préposés ou sous-traitants (lorsque cela est autorisé conformément à la clause 3.1) n'ait de droit de suspension, de nantissement et/ou de gage ou toute autre garantie concernant les marchandises, les Unités de transport ou les documents à l'encontre de la Société, et le le Contractuel ou ses agents, préposés ou sous-traitants ne pourront pas se prévaloir d'un tel droit. Les Entrepreneurs ne sont pas autorisés à refuser de livrer les marchandises, les unités de transport ou les documents.

13. DIVISIBILITÉ

Si l'une des dispositions des présentes Conditions est jugée nulle ou inexécutable dans son intégralité ou en partie par un Tribunal compétent, cette disposition sera réputée supprimée des présentes Conditions et les autres dispositions des présentes Conditions resteront pleinement en vigueur.

14. LA RESPONSABILITÉ DE LE CONTRACTUEL

14.1 Sauf accord écrit contraire, le Contractuel sera responsable vis-à-vis de la Société de la perte, des dommages, du retard ou de la mauvaise livraison des Marchandises transportées par le Contractuel ou ses employés, agents, préposés ou sous-traitants (lorsque cela est autorisé en vertu de la clause 3.1) conformément à ce qui suit :

les dispositions de toute Convention internationale ou Législation nationale obligatoirement applicable (y compris, mais sans s'y limiter, la CMR, la CIM, la Convention de Varsovie ou toute Convention pertinente pour le Transport de marchandises par mer). Sous réserve des présentes clauses 14.1, 14.2 et 14.3, la responsabilité en cas de perte ou de dommage aux Marchandises est basée sur la valeur totale de la facture des Marchandises et, le cas échéant, les frais de transport et de stockage, les droits de douane et d'accise, les taxes ou autres prélèvements fiscaux, les frais de nettoyage et les frais d'élimination des marchandises et autres frais encourus pour le transport seront remboursés par le Contractuel, le cas échéant (i) en totalité en cas de perte totale et (ii) au prorata de la perte subie en cas de perte partielle.

14.2 Lorsqu'aucune Convention internationale ou Législation nationale n'est obligatoirement applicable, les dispositions de la CMR s'appliqueront volontairement :

14.2.1 à tout transport national (c'est-à-dire entièrement à l'intérieur des frontières d'un pays) SI ce transport national fait partie d'un mouvement global soumis à la CMR ; et/ou

14.2.2 aux transports auxquels la CMR s'appliquerait si les conteneurs étaient inclus dans la définition des « véhicules » aux fins de l'Article 1.2 de la CMR.

14.3 Where 14.1 and 14.2 do not apply, then the Contractor's liability shall be determined by these Conditions of Contracting and shall be limited as follows: -

14.3.1 in the case of claims for loss or damage to Goods, the value of any Goods lost or damaged OR a sum equal to the number of special drawing rights (SDRs) per kilo of the gross weight of any Goods lost or damaged as is prescribed by CMR from time to time (whichever shall be the lesser);

14.3.2 in the case of a failure to deliver or arrange delivery of Goods in reasonable time or to adhere to agreed departure or arrival dates: a sum equal to twice the amount of the Company's charges to its Customers for the relevant transport undertaken (being for this purpose the whole of the Company's charges and not merely the charges for any part (if less) undertaken by the Contractor);

14.4 Where the CMR applies mandatorily or voluntarily, the Contractor and the Company agree that clause 3 above amends Articles 37 and 38 of the CMR accordingly. Article 37 of the CMR will never affect the Contractor's liability towards the Company pursuant to Articles 3 and 17 of the CMR.

14.5 Unless otherwise agreed in writing (or mandatorily otherwise required by any International Convention or National legislation), Article 32 of the CMR (which includes provisions on time bar and suspension of the period of limitation) will apply to all claims between the Contractor and the Company, including demands for payments (even where the CMR does not apply mandatorily).

14.6 The Contractor undertakes that the Transport Unit will be at the agreed place and time for the services in a timely manner. Parties furthermore agree the following:

- (a) If the Contractor states that the Transport Unit will not be present in time, or if this is known to the Company in another way, the Company shall be entitled to terminate the relevant transport order without the Company being obliged to compensate any damage of the Contractor.
- (b) The Contractor shall be liable for any damage that the Company suffers as a result of the termination referred to in (a) unless the failure to make the Transport Unit available was caused by a Force Majeure Event.
- (c) The Company shall be entitled to terminate the Transport Order until the time that the Goods have been placed at the Contractor's disposal, without the Company being obliged to compensate any damage of the Contractor. The Company shall not be liable for the damage that the Contractor suffers if the Goods are (partly) not at the Contractor's disposal at the agreed place and time unless the Contractor proves that this can be blamed on the Company.

14.7 The Contractor's period of liability shall start at the commencement of loading the Goods and/or Transport Units in or onto the means of transport. The Contractor's period of liability shall end at the time the Goods and/or Transport Units are unloaded from the means of transport and are delivered to the consignee, appearing from the written receipt signed by or on behalf of the consignee or other party entitled. Delivery shall have been made at the time that the Contractor has handed over the actual custody of the Goods and/or Transport Units to the consignee or other party entitled.

14.8 The Goods inside the Transport Units and/or Transport Units on chassis shall be secured by the Contractor or the Contractor's driver unless the Company has given other written instructions.

14.9 The Contractor's period of liability shall not end following the refusal by the consignee or receiver to take delivery of the Goods and/or Transport Units. If delivery of the Goods is refused, the Contractor must contact the Company to request instructions.

14.3 Lorsque les clauses 14.1 et 14.2 ne s'appliquent pas, la responsabilité de le Contractuel sera déterminée par les Conditions contractuelles et sera limitée comme suit : -

14.3.1 en cas de réclamation pour perte ou dommage aux Marchandises, la valeur des Marchandises perdues ou endommagées OU une somme égale au nombre de droits de tirage spéciaux (DTS) par kilo du poids brut des Marchandises perdues ou endommagées, tel que prescrit par la CMR de temps à autre (le montant le moins élevé étant retenu) ;

14.3.2 en cas de défaut de livraison ou d'organisation de la livraison des Marchandises dans un délai raisonnable ou de non-respect des dates de départ ou d'arrivée convenues : une somme égale à deux fois le montant des frais facturés par la Société à ses Clients pour le transport en question (à savoir, à cette fin, l'ensemble des frais de la Société et pas seulement les frais pour toute partie (s'ils sont inférieurs) effectué par le Contractuel) ;

14.4 Lorsque la CMR s'applique obligatoirement ou volontairement, le Contractuel et la Société conviennent que la clause 3 ci-dessus modifie les Articles 37 et 38 de la CMR en conséquence. L'Article 37 de la CMR n'affectera jamais la responsabilité de le Contractuel envers la Société en vertu des Articles 3 et 17 de la CMR.

14.5 Sauf accord écrit contraire (ou obligation en vertu d'une Convention internationale ou d'une Législation nationale), l'Article 32 de la CMR (qui comprend des dispositions sur la prescription et la suspension du délai des limites) s'applique à toutes les réclamations entre le Contractuel et la Société, y compris les demandes de paiement (même lorsque la CMR ne s'applique pas obligatoirement).

14.6 Le Contractuel s'engage à ce que l'Unité de transport soit à l'endroit et à l'heure convenus pour les services en temps voulu. Les parties conviennent en outre de ce qui suit :

- (a) Si le Contractuel déclare que l'Unité de transport ne sera pas présente à temps sur le site , ou si la Société en est informée d'une autre manière, la Société aura le droit de résilier l'ordre de transport concerné sans que la Société soit obligée de réparer les dommages subis par le Contractuel.
- (b) Le Contractuel sera responsable de tout dommage subi par la Société du fait de la résiliation visée au point (a), sauf si l'impossibilité de mettre l'Unité de transport à disposition a été causée par un Cas de force majeure.
- (c) La Société aura le droit de résilier l'Ordre de transport jusqu'à ce que les Marchandises aient été mises à la disposition de le Contractuel, sans que la Société soit obligée de réparer les dommages subis par le Contractuel si les Marchandises ne sont (en partie) pas mises à la disposition de le Contractuel au lieu et au moment convenus, à moins que le Contractuel ne prouve que cela peut être imputé à la Société.

14.7 La période de responsabilité de le Contractuel commencera au début du chargement des Marchandises et/ou des Unités de transport à l'intérieur ou sur le moyen de transport. La période de responsabilité de le Contractuel prendra fin au moment où les Marchandises et/ou les Unités de transport seront déchargées du moyen de transport et livrées au destinataire, ce qui ressort de la réception écrite signée par ou au nom du destinataire ou d'une autre partie habilitée. La livraison sera effectuée au moment où le Contractuel a remis la garde effective des Marchandises et/ou des Unités de transport au destinataire ou à une autre partie habilitée.

14.8 Les Marchandises se trouvant à l'intérieur et/ou sur les châssis des Unités de transport seront arrimées par le Contractuel ou son chauffeur, à moins que la Société n'ait donné d'autres instructions écrites.

14.9 La période de responsabilité de le Contractuel ne prendra pas fin à la suite du refus du destinataire ou du consignataire de prendre livraison des Marchandises et/ou des Unités de transport. Si la livraison des Marchandises est refusée, le Contractuel devra contacter la Société pour demander des instructions.

14.10 In carrying out the services, the Sub-Contractor will always act as a carrier and never as freight forwarder or forwarding agent.

14.11 If the Contractor has Goods or Transport Units in its possession other than in the ordinary course of transit, the Contractor shall undertake the capacity of warehouse keeper and shall be responsible in that capacity for all damage to or loss of the Goods or Transport Units, howsoever caused.

14.12 In the cases referred to in clause 14.11. related to Goods, the Contractor shall be obliged to compensate the full sound market value of the lost or damaged Goods claimed by the Customer, subject to its obligation to compensate interest, (extra)judicial and other expenses and loss in conformity with applicable law and conditions.

14.13 In the cases referred to in clause 14.11 related to Transport Units, the Contractor shall be obliged to compensate the replacement value of the lost or damaged Transport Units. The replacement value will be provided by formal claim.

14.14 The Contractor shall not be entitled to avail itself of the provisions of this Clause 14 which exclude or limit its liability or which shift the burden of proof if the damage was caused by his willful misconduct or by such default on its part as, in accordance with the law of the court or tribunal seized of the case, is considered as equivalent to willful misconduct.

15 CUSTOMS CLEARANCE

15.1 Where the Contractor is providing customs clearance for the Company, the Contractor shall:

15.1.1 act upon information received in writing from the Company;

15.1.2 ensure it has in place all documentation required for customs clearance and shall undertake the services on behalf of the Company;

15.1.3 advise of any irregularities or discrepancies in the information and documentation received relevant to the business.

15.2 Where customs clearance is being performed by a third party nominated by the Company, the Contractor shall provide in a timely manner to that third party all documentation and information necessary so as to allow the third party to complete customs clearance on or before arrival of the load at a Customs Clearance Point.

15.3 The Contractor shall be liable for any costs damages or expenses incurred (whether by the Contractor or by the Company) for the Contractor's failure to adhere to timelines or obligations set out in the clauses 15.1 and 15.2 (including but not limited to demurrage, storage, detention, electricity, waiting, alternative transport, security, penalties, or any relevant costs incurred due to custom delays).

15.4 The Contractor shall indemnify the Company against all fines that HMRC or any other tax, payments and customs authority may levied against the Company who are found to be the fault of the Contractor.

16 ANTI-BRIBERY COMPLIANCE

16.1 The Contractor shall:

16.1.1 comply with all applicable laws, statutes, regulations relating to anti-bribery and anti-corruption including but not limited to the UK Bribery Act 2010;

16.1.2 comply with the Company's Anti-bribery and Anti-corruption Policy as varied from time to time;

16.1.3 have and shall maintain in place its own policies and procedures, including adequate procedures under the Bribery Act 2010 to ensure

14.10 Dans l'exécution des services, le Sous-traitant agira toujours en tant que transporteur et jamais en tant que transitaire ou commissionnaire de transport.

14.11 Si le Contractuel a des Marchandises ou des Unités de transport en sa possession autrement que dans le cadre d'un transit normal, il assumera la fonction de responsable d'entrepôt et sera responsable à ce titre de tous les dommages ou pertes subis par les Marchandises ou les Unités de transport, quelle qu'en soit la cause.

14.12 Dans les cas visés à la clause 14.11. concernant les Marchandises, le Contractuel sera tenu d'indemniser la valeur marchande totale des Marchandises perdues ou endommagées réclamées par le Client, sous réserve de son obligation d'indemniser les intérêts, les frais (extra)judiciaires et autres et les pertes conformément à la législation et aux conditions applicables.

14.13 Dans les cas visés à la clause 14.11 concernant les Unités de transport, le Contractuel sera tenu de compenser la valeur de remplacement des Unités de transport perdues ou endommagées. La valeur de remplacement sera fournie par une réclamation officielle.

14.14 Le Contractuel ne pourra se prévaloir des dispositions de la présente Clause 14 qui excluent ou limitent sa responsabilité ou qui renversent la charge de la preuve si le dommage a été causé par sa faute intentionnelle ou par un manquement de sa part qui, conformément au droit de la juridiction saisie, est considéré comme équivalant à une faute intentionnelle.

15. DÉDOUANEMENT

15.1 Lorsque le Contractuel assure le dédouanement pour le compte de la Société, il devra :

15.1.1 agir sur la base d'informations provenant par écrit de la Société ;

15.1.2 s'assurer qu'il dispose de toute la documentation requise pour le dédouanement et entreprendre les services au nom de la Société ;

15.1.3 signaler toute irrégularité ou divergence dans les informations et documents reçus concernant l'activité.

15.2 Lorsque le dédouanement est effectué par un tiers désigné par la Société, le Contractuel fournira en temps utile à ce tiers tous les documents et informations nécessaires pour permettre à ce tiers d'effectuer le dédouanement à l'arrivée du chargement à un Point de dédouanement ou avant.

15.3 Le Contractuel sera responsable de tous les coûts, dommages ou dépenses encouru(e)s (que ce soit par le Contractuel ou par la Société) en raison du non-respect par le Contractuel des délais ou des obligations énoncés dans les clauses 15.1 et 15.2 (y compris, mais sans s'y limiter, les surestaries, le stockage, la détention, l'électricité, l'attente, le transport alternatif, la sécurité, les pénalités, ou tous les coûts pertinents encourus en raison des retards douaniers).

15.4 Le Contractuel dédommagera la Société contre toutes les amendes que le HMRC ou toute autre autorité fiscale, de paiement et douanière pourrait imposer à la Société et qui seraient imputables à le Contractuel.

16. CONFORMITÉ VIS À VIS DES LOIS POUR LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

16.1 Le Contractuel :

16.1.1 se conformera à toutes les lois, législations, règlements applicables relatifs à la lutte contre la fraude et la corruption y compris notamment mais pas uniquement à la Loi britannique de 2010 pour lutter contre la corruption [*Bribery Act*] ;

16.1.2 se conformera à la Politique de lutte contre la corruption de la Société, telle qu'elle est modifiée de temps à autre ;

16.1.3 disposera et maintiendra en place ses propres politiques et procédures, y compris des procédures adéquates en vertu de la Loi de 2010 pour lutter contre la corruption [*Bribery Act*], afin de garantir le respect de

compliance with the Company's Anti-bribery and Anti-corruption Policy and the Bribery Act 2010 and will enforce them where appropriate;

16.1.4 promptly report to the Company any request or demand for any undue financial or other advantage of any kind received by the Contractor in connection with the performance of the Contractor's contract with the Company.

16.2 The Contractor shall ensure that any person associated with the Contractor who is performing services in connection with this agreement (including those agents, servants or sub-contractors approved in accordance with clause 3.1 above) does so only on the basis of a written contract which imposes on and secures from such person terms equivalent to those imposed on the Contractor in this clause 16. The Contractor shall be responsible for the observance and performance by such persons of this clause 16 and shall be directly liable to the Company for any breach by such persons.

17 DATA PROTECTION

17.1 The parties recognize and accept that if a party processes personal data as defined in Data Protection Legislation, relating to any of the other party's directors, employees, independent contractors or agents of the other party, it shall do so in strict adherence to the Data Protection Legislation.

17.2 The Contractor confirms that it will:

- a) act only on written instructions from the Company (unless otherwise required by law);
- b) ensure any processing of personal information is limited to the processing set out in the contract or Company's written instruction;
- c) on the written instruction of the Company delete or return all personal information to the Company when the Contractor ceases to provide the relevant services;
- d) ensure that any individuals processing the data are subject to a duty of confidentiality and comply with the Contractor's obligations under the Data Protection Legislation;
- e) take appropriate technical and organisational security measures to ensure compliance with the Data Protection Legislation;
- f) only use another agents, servants or sub-contractors with the prior written consent of the Company, subject to clause 3 of these Conditions and will then ensure that such agents, servants or sub-contractors shall comply with these GDPR/UK GDPR (as appropriate) requirements;
- g) assist the Company to meet its obligations under the Data Protection Legislation in relation to allowing data subjects to exercise their rights under the legislation;
- h) be able to demonstrate (including through records, inspections, audits) to the Company at any point compliance with the Data Protection Legislation and will maintain a record of all data processing carried out on the Company's behalf;
- i) report data breaches to the Company as data controller without undue delay;
- j) only transfer personal data outside the UK, EEA/EU with the Company's prior written consent and in compliance with the GDPR/UK GDPR (as appropriate);

la Politique de lutte contre la corruption de la Société et de la Loi de 2010 pour lutter contre la corruption [*Bribery Act*], et les mettra en œuvre le cas échéant ;

16.1.4 signalera rapidement à la Société toute requête ou demande concernant un quelconque avantage financier indu ou tout autre avantage de toute nature que le Contractuel aurait reçu dans le cadre de l'exécution du contrat conclu entre le Contractuel et la Société.

16.2 Le Contractuel devra s'assurer que toute personne associée à lui et qui fournissent des services en lien avec cet accord (y compris les agents, préposés ou sous-traitants approuvés conformément à la clause 3.1 ci-dessus) ne le fasse que sur la base d'un contrat écrit qui impose et obtient de cette personne des conditions équivalentes à celles qui sont imposées à le Contractuel dans la présente clause 16. Le Contractuel sera tenu de faire respecter et de faire appliquer les dispositions de cette clause 16 et sa responsabilité sera directement engagée à l'encontre de la Société en cas du non respect par l'une de ces personnes des dispositions de ladite clause.

17. PROTECTION DES DONNÉES

17.1 Les parties reconnaissent et acceptent que si l'une d'entre elles traite des données à caractère personnel, telles que définies dans la Législation sur la protection des données, concernant l'un des directeurs, employés, entrepreneurs indépendants ou agents de l'autre partie, elle devra le faire dans le strict respect de la Législation sur la protection des données.

17.2 Le Contractuel confirme qu'il :

- a) n'agira que sur instructions écrites de la Société (sauf si la loi en dispose autrement) ;
- b) veillera à ce que tout traitement d'informations personnelles soit limité au traitement prévu dans le contrat ou conforme aux instructions écrites de la Société ;
- c) sur instruction écrite de la Société, supprimer ou renvoyer toutes les informations personnelles à la Société lorsque le Contractuel cesse de fournir les services concernés ;
- d) veillera à ce que les personnes qui traitent les données soient soumises à un devoir de confidentialité et respectent les obligations de le Contractuel en vertu de la Législation sur la protection des données ;
- e) prendra les mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour garantir le respect de la Législation sur la protection des données ;
- f) ne fera appel à d'autres agents, préposés ou sous-traitants qu'avec le consentement écrit préalable de la Société, sous réserve de la clause 3 des présentes Conditions, et veillera alors à ce que ces agents, préposés ou sous-traitants se conforment aux exigences du RGPD/RGPD du Royaume-Uni (selon le cas) ;
- g) soutiendra la Société pour lui permettre de respecter ses obligations en vertu de la Législation sur la protection des données, en permettant aux personnes concernées d'exercer leurs droits en vertu de la législation ;
- h) sera en mesure de démontrer à tout moment à la Société (y compris par le biais de dossiers, d'inspections et d'audits) qu'il respecte la Législation sur la protection des données et conservera un registre de tous les traitements de données effectués pour le compte de la Société ;
- i) signalera les violations de données à la Société en tant que responsable du traitement des données dans les meilleurs délais ;
- j) ne transférera des données personnelles en dehors du Royaume-Uni, de l'EEE ou de l'UE qu'avec le consentement écrit préalable de la Société et dans le respect du RGPD/RGPD du Royaume-Uni (selon le cas) ;

- k) notify the Company immediately if it considers that any of the Company's instructions infringe the Data Protection Legislation;
- l) notify the Company immediately if it receives a request from an individual to access the personal data held on them, or if an individual asks to exercise its rights under GDPR/UK GDPR (as appropriate), and provide the Company with relevant assistance;
- m) cooperate with the ICO or other European Supervisory Authorities as necessary.

17.3 The Contractor may share driver and vehicle details with the Company for the purpose of avoiding/investigating fraud and other criminal acts. The lawful basis for this processing is Legitimate Interest and prevention of crime.

17.4 The Contractor acknowledges that the obligations of this clause are essential and that any violation thereof could seriously harm the Company's interests and reputation, and may moreover have a significant (financial) impact on the Company and its subsidiaries and affiliates. Therefore, the Contractor shall be liable for any damages attributable to any failure on its part to comply with the provisions of this clause and/or applicable law (including, in particular, the GDPR/UK GDPR (as appropriate)), irrespective of the limitations of liability set forth in the agreement.

18 FORCE MAJEURE

18.2 The Parties shall not be liable for any failure to perform the Contract where and to the extent performance is prevented or seriously delayed by any Force Majeure Event. Notwithstanding the foregoing, each Party shall use its reasonable endeavours to continue to perform, or resume performance of, such obligations hereunder for the duration of such Force Majeure Event.

18.3 The Party affected by Force Majeure Event shall notify the other Party immediately, following the commencement of the Force Majeure Event setting out the nature and extent of the Force Majeure Event and shall similarly notify the other Party within 24 hours following the end of the Force Majeure Event.

18.4 The affected Party is not required to perform any of its obligations which are prevented or seriously delayed by the Force Majeure Event for as long as such event continues and leaves the affected Party unable, using all reasonable efforts, to recommence its affected performance.

19 IT PROVISIONS

19.1 The Contractor ensures to use IT provisions that provide the Company with live timestamps, such as Truckcom or any other supplier connectivity app; or other API.

19.2 Parties shall cooperate with each other in order to integrate their systems and to use EDI (Electronic Data Interchange) for data exchanges. Each Party shall bear its own costs for this integration. The Contractor ensures to provide track and trace possibilities either through EDI/API connection or through the third-party real-time tracking system selected by the Company.

19.3 If the Contractor exchanges or has others exchange data with the Company, it shall be liable itself for the quality and punctuality of the data and their exchange. Furthermore, the Contractor shall indemnify the Company against any claim and any loss, any damage and any other problem caused by or in connection with these data or their exchange.

20 AUTHORISED ECONOMIC OPERATORS

20.1 The Contractor shall ensure that:

- k) notifiera immédiatement la Société s'il considère que l'une des instructions de la Société enfreint la Législation sur la protection des données ;
- l) notifiera immédiatement à la Société toute demande d'accès d'une personne aux données à caractère personnel détenues sur elle, ou toute demande d'exercice de ses droits en vertu du RGPD/RGPD du Royaume-Uni (selon le cas), et fournir à la Société l'assistance nécessaire ;
- m) coopérera avec le régulateur de la protection des données, ICO, ou d'autres Autorités de contrôle européennes si nécessaire.

17.3 Le Contractuel pourra communiquer à la Société les coordonnées du conducteur et du véhicule dans le but d'éviter ou d'enquêter sur des fraudes et d'autres actes criminels. La base juridique de ce traitement est l'Intérêt légitime et la prévention de la criminalité.

17.4 Le Contractuel reconnaît que les obligations de la présente clause sont essentielles et que toute violation de celles-ci pourrait gravement nuire aux intérêts et à la réputation de la Société, et pourrait en outre avoir un impact (financier) significatif sur la Société, ses filiales et ses sociétés affiliées. Par conséquent, le Contractuel sera responsable de tout dommage imputable à un manquement de sa part au respect des dispositions de la présente clause et/ou du droit applicable (y compris, en particulier, le RGPD/RGPD du Royaume-Uni (selon le cas)), indépendamment des limitations de responsabilité énoncées dans l'accord.

18. FORCE MAJEURE

18.2 Les Parties ne sont pas responsables de l'inexécution du Contrat si et dans la mesure où l'exécution est empêchée ou sérieusement retardée par un Cas de force majeure. Nonobstant ce qui précède, chaque Partie s'efforcera raisonnablement de poursuivre ou de reprendre l'exécution de ses obligations en vertu des présentes pendant la durée du Cas de force majeure.

18.3 La Partie touchée par un Cas de force majeure notifiera à l'autre partie, immédiatement après que ne débute le Cas de force majeure, la nature et l'étendue du Cas de force majeure et notifiera de même à l'autre Partie lorsque cessera le Cas de force majeure dans les 24 heures suivant la fin du Cas de force majeure.

18.4 La Partie affectée n'est pas tenue de remplir les obligations dont l'exécution est empêchée ou sérieusement retardée par le Cas de force majeure tant que celui-ci persiste et que la Partie affectée n'est pas en mesure, après avoir déployé tous les efforts raisonnables, de reprendre l'exécution de l'obligation en question.

19. DISPOSITIFS INFORMATIQUES

19.1 Le Contractuel veillera à utiliser des dispositifs informatiques qui fournissent à la Société des horodatages en temps réel, tels que Truckcom ou toute autre application de connectivité du fournisseur, ou toute autre API.

19.2 Les Parties coopéreront entre elles afin d'intégrer leurs systèmes et d'utiliser l'EDI (échange de données informatisées) pour les échanges de données. Chaque Partie supportera ses propres coûts d'intégration. Le Contractuel s'assurera de fournir des possibilités de suivi et de traçabilité soit par le biais d'une connexion EDI/API, soit par le biais du système de suivi en temps réel d'un tiers sélectionné par la Société.

19.3 Si le Contractuel échange ou fait échanger des données par le biais de tiers avec la Société, il est lui-même responsable de la qualité et du caractère opportun des données et de leur échange. En outre, le Contractuel dédommagera la Société contre toute réclamation et toute perte, tout dommage et tout autre problème causé par ou en rapport avec ces données ou leur échange.

20 OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES AGRÉÉS

20.1 Le Contractuel devra s'assurer que :

20.1.1 Goods which are produced, stored, forwarded or carried by order of an Authorised Economic Operator (AEO) which are delivered to an AEO or which are taken for delivery from an AEO are:

20.1.1.1 produced, stored, prepared and loaded in secure business premises and secure loading and shipping areas;

20.1.1.2 protected against unauthorized interference during production, storage, preparation, loading and transport.

20.1.1.3 not left unattended and are always transported, handled and/or stored in accordance with the highest possible security measures. These include, but are not limited to:

- a) Truck cabs always are locked when they are left, e.g. for a short break.
- b) The truck has a certified alarm system.
- c) Trailers / containers are sealed / locked and regular security inspections are undertaken by the drivers.
- d) Using tracking devices, locks, safe/ secure parking areas and / or transshipment/ warehousing locations and exclusive use of parking facilities under surveillance and performance of the Services by two drivers when requested.
- e) Transshipment/ warehousing locations have an alarm system, preferably with video surveillance.
- f) For trucks, transshipment / warehousing locations there is a key-management procedure.
- g) The transportation instructions provided by the Company are strictly followed, with no other goods, or changed addresses, accepted from others.
- h) The Company is entitled to give any reasonable further instructions and the Sub-Contractor warrants to follow such instructions. Any deviation from the instructions in the Company's Transport Order, or security infringements, will be re-reported to the Company immediately.

20.1.2 The Contractor shall procure that reliable staff (including temporary staff) that are employed for the production, storage, repair, loading and transport of this Goods:

20.1.2.1 have been carefully and demonstrably screened prior to employment;

20.1.2.2 have been trained in security awareness, and this is regularly updated;

20.1.2.3 are informed in writing that they have to comply with the same security requirements.

20.1.3 Any persons acting on behalf of the Contractor (including those agents, servants or sub-contractors approved in accordance with clause 3.1 above) are informed that they also need to ensure the supply chain security in accordance with this clause 20.

20.1.4 If the Contractor have an accredited security management system, for example AEO (Authorized Economic Operator) status, BS ISO 28000:2007 for Security Management for the Supply Chain, or TAPA (Transported Asset Protection Association) certification, the Contractor shall confirm this and provide to the Company upon demand a copy of such certificate.

21 CONFIDENTIALITY

21.1 The Company shall give the Contractor such information as is required to properly perform the Services or that is otherwise necessary for reason of an efficient planning and performance of the services.

21.2 The Contractor will treat as strictly confidential all information received or obtained as a result of entering into any contract with the Company and may not disclose any information which would otherwise be confidential unless and to the extent: (i) required by law; (ii) the Company has

20.1.1 Les Marchandises produites, stockées, expédiées ou transportées sur ordre d'un Opérateur économique agréé (OEA), qui sont livrées à un OEA ou qui sont prises en charge par un OEA sont :

20.1.1.1 produites, stockées, préparées et chargées dans des locaux commerciaux sécurisés et des zones de chargement et d'expédition sécurisées ;

20.1.1.2 protégées contre toute intervention non autorisée pendant la production, le stockage, la préparation, le chargement et le transport.

20.1.1.3 ne sont pas laissées sans surveillance et sont toujours transportées, manipulées et/ou stockées conformément aux mesures de sécurité les plus strictes possibles. Cela comprend notamment, mais pas uniquement :

- a) les cabines des camions sont toujours fermées à clé lorsque le conducteur n'est pas présent, par exemple pour une courte pause ;
- b) le camion est équipé d'un système d'alarme certifié ;
- c) les remorques/conteneurs sont scellé(e)s/verrouillé(e)s et les chauffeurs procèdent régulièrement à des inspections de sécurité.
- d) l'utilisation de dispositifs de repérage, de serrures, d'aires de stationnement sécurisées et/ou de lieux de transbordement/d'entreposage et l'utilisation exclusive d'aires de stationnement sous surveillance et les Services doivent être exécutés par deux chauffeurs sur demande ;
- e) les sites de transbordement/d'entreposage disposent d'un système d'alarme, de préférence avec une surveillance vidéo ;
- f) pour les camions, les lieux de transbordement et d'entreposage, il existe une procédure de gestion des clés ;
- g) les instructions de transport fournies par la Société sont suivies à la lettre et aucune autre marchandise ou adresse modifiée provenant d'autres personnes n'est acceptée ;
- h) la Société est autorisée à donner toute autre instruction raisonnable et le Sous-traitant garantit qu'il suivra ces instructions. Tout écart par rapport aux instructions figurant sur l'Ordre de transport de la Société, ou toute infraction à la sécurité, sera immédiatement signalé à la Société.

20.1.2 Le Contractuel s'assurera qu'un personnel fiable (y compris le personnel temporaire) qui est employé pour la production, le stockage, la réparation, le chargement et le transport de ces Marchandises :

20.1.2.1 a fait l'objet d'une sélection rigoureuse et démontrable avant l'embauche ;

20.1.2.2 a été formé à la sensibilisation à la sécurité, et cette formation est régulièrement mise à jour ;

20.1.2.3 est informé par écrit qu'il doit se conformer aux mêmes exigences de sécurité.

20.1.3 Toute personne agissant au nom de le Contractuel (y compris les agents, préposés ou sous-traitants agréés conformément à la clause 3.1 ci-dessus) est informée qu'elle doit également assurer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement conformément à la clause 20.

20.1.4 Si le Contractuel dispose d'un système de gestion de la sécurité accrédité, par exemple le statut de l'OEA (opérateur économique agréé), la norme BS ISO 28000:2007 pour la Gestion de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement ou la certification TAPA (Transported Asset Protection Association), le Contractuel devra le confirmer et fournir à la Société, sur demande, une copie de ce certificat.

21 CONFIDENTIALITÉ

21.1 La Société fournira à le Contractuel les informations nécessaires à la bonne exécution des Services ou nécessaires à la planification et à l'exécution efficaces des services.

21.2 Le Contractuel traitera de manière strictement confidentielle toutes les informations reçues ou obtenues dans le cadre de la conclusion d'un contrat avec la Société et ne pourra divulguer aucune information qui serait autrement confidentielle, sauf si et dans la mesure où : (i) cela est exigé

given prior written consent to disclose; (iii) necessary in the provision of the Services, (iv) the information had already come into the public domain through no fault of the Contractor at the time of disclosure.

21.3 Neither Party shall make a public announcement concerning the services without the other Party's prior written permission.

21.4 The Contractor is not allowed to contact the Customers of the Company or any of its agents, servants or their respective employees for commercial purposes. Any and all information necessary to perform the services shall be obtained via the Company.

22 TERMINATION

22.1 Without affecting any other right or remedy available to it, the Company may terminate the Contract with immediate effect by giving written notice to the Contractor if:

22.1.1 the Contractor commits a material breach of any term of this agreement and (if such breach is remediable) fails to remedy that breach within a period of 30 days after being notified in writing to do so;

22.1.2 the Contractor takes or has taken against it (other than in relation to a solvent restructuring) any step or action towards its entering bankruptcy, administration, provisional liquidation or any composition or arrangement with its creditors, applying to court for or obtaining a moratorium under Part A1 of the Insolvency Act 1986, being wound up (whether voluntarily or by order of the court), being struck off the register of companies, having a receiver appointed to any of its assets, or its entering a procedure in any jurisdiction with a similar effect to a procedure listed in this clause 22.1.2.

22.1.3 the Contractor suspends or ceases, or threatens to suspend or cease, carrying on business; or

22.1.4 the Contractor's financial position deteriorates so far as to reasonably justify the opinion that its ability to give effect to the terms of the contract.

22.2 If the Contract is terminated, the Contractor shall make available for collection by the Company, on receipt of the Company's written instructions, all the Company's lists, operations manuals, technical guidelines, documents and/or property relating and/or belonging to the Company in the Contractor's possession shall be immediately returned to the Company.

22.3 Should the Contractor fail to make available the items within 14 days of receipt of a written instruction as per 22.2 above, the Contractor shall compensate the Company the insured value of the items.

23 AMENDMENTS TO THESE CONDITIONS

The Company may alter and/or amend these Conditions at any time. Notice of any such alterations or amendments will be sent to the Contractor and all contracts made between the Company and the Contractor subsequent to the date of any such alterations or amendments shall be subject to such alterations or amendments.

24 COMPLIANCE WITH P&O FERRYMASTERS BUSINESS PARTNER CODE OF CONDUCT

24.1 The Contractor covenants, represents and warrants that it shall comply, and shall procure that its directors, employees, personnel, its subsidiaries and its agents, servants or sub-contractors or any other persons of whose services the Contractor makes use for the performance of the services (where permitted in accordance with clause 3.1), comply with and adhere to the P&O Ferrymasters' Business Partner Code of Conduct ("CoC") and other applicable rules, regulations, policies, guidelines and requirements in the performance of these Conditions, which are available for printing and downloading via the P&O Ferrymasters' website <https://www.poferrymasters.com/about-us/responsibility> which may be amended or updated from time to time. In case of an amendment of the CoC, the new version will be published on the above-mentioned website.

par la loi ; (ii) la Société a donné son accord écrit préalable pour les divulguer ; (iii) cela est nécessaire à la Prestation des Services ; (iv) les informations sont déjà tombées dans le domaine public sans qu'il y ait eu faute de la part de le Contractuel au moment de la divulgation.

21.3 Aucune des parties ne fera d'annonce publique concernant les services sans l'autorisation écrite préalable de l'autre Partie.

21.4 Le Contractuel n'est pas autorisé à contacter les Clients de la Société ou l'un de ses agents, préposés ou leurs employés respectifs à des fins commerciales. Toutes les informations nécessaires à l'exécution des services seront obtenues par l'intermédiaire de la Société.

22 RÉSILIATION

22.1 Sans porter atteinte aux autres droits ou recours disponibles pour elle, la Société pourra résilier le Contrat immédiatement en faisant parvenir à le Contractuel un préavis par écrit, si :

22.1.1 le Contractuel ne respecte pas l'un des termes de cet accord et qu'il n'agit pas pour remédier à la situation ou bien (lorsqu'un remède aurait pu être apporté à la situation) dans un délai de 30 jours à compter de la date où ce dernier a été informé par écrit qu'il devait remédier à la situation ;

22.1.2 le Contractuel prend ou a pris à son encontre (autrement que dans le cadre d'une restructuration solvable) toute mesure ou action visant à le mettre en faillite, à l'administrer, à le placer en liquidation provisoire ou à conclure un concordat ou un arrangement avec ses créanciers, à demander au tribunal ou à obtenir un moratoire en vertu de la Partie A1 de la Loi sur l'insolvabilité [*Insolvency Act*] de 1986, à le placer en liquidation (volontairement ou sur décision du tribunal), à le radier du registre des sociétés, à nommer un administrateur judiciaire pour l'un de ses actifs, ou à entamer une procédure dans toute juridiction ayant un effet similaire à une procédure énumérée dans la présente clause 22.1.2.

22.1.3 le Contractuel interrompt ou suspend ou menace de suspendre ou de cesser son activité ; ou

22.1.4 la situation financière de le Contractuel se détériore au point que l'on peut raisonnablement penser qu'il n'est pas en mesure d'exécuter les termes du contrat.

22.2 En cas de résiliation du Contrat, le Contractuel mettra à la disposition de la Société, sur réception d'instructions écrites de cette dernière, toutes les listes, tous les manuels d'exploitation, toutes les directives techniques, tous les documents et/ou tous les biens relatifs et/ou appartenant à la Société qui sont en la possession de le Contractuel seront immédiatement restitués à la Société.

22.3 Si le Contractuel ne met pas ces articles à disposition dans les 14 jours suivant la réception d'une instruction écrite conformément à la clause 22.2 ci-dessus, il devra indemniser la Société à hauteur de la valeur assurée des articles en question.

23 MODIFICATIONS DE CES CONDITIONS

La Société peut modifier et/ou amender ces Conditions à tout moment. La notification de ces modifications ou amendements sera envoyée à le Contractuel et tous les contrats conclus entre la Société et le le Contractuel après la date de ces modifications ou amendements seront soumis à ces modifications ou amendements.

24 RESPECT DU CODE DE CONDUITE DES PARTENAIRES COMMERCIAUX DE P&O FERRYMASTERS

24.1 Le Contractuel s'engage, déclare et garantit qu'il se conformera et fera en sorte que ses directeurs, employés, son personnel, ses filiales et ses agents, préposés ou sous-traitants ou toute autre personne dont le Contractuel utilise les services pour l'exécution des services (lorsque cela est autorisé conformément à la clause 3.1), se conforment et adhèrent au Code de conduite des partenaires commerciaux de P&O Ferrymasters (« CdC ») et aux autres règles, réglementations, politiques, directives et exigences applicables dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions, qui peuvent être imprimées et téléchargées sur le site Internet de P&O Ferrymasters à l'adresse suivante : <https://www.poferrymasters.com/about-us/responsibility> et qui peuvent être modifiées ou mises à jour de temps à autre.

24.2 The Contractor shall implement all necessary measures to (i) prevent any breach of misconduct under the CoC during the execution of these Conditions and (ii) promptly give notice to the Company of any fact, act or omission that may result in a breach thereof or misconduct thereunder during the execution of these Conditions.

25 EUROPEAN MOBILITY PACKAGE & MINIMUM WAGE

25.1 The Contractor undertakes and covenants to comply with any and all applicable obligations and limitations in accordance with the European Mobility package.

25.2 The Contractor also undertakes and covenants to comply with any and all applicable statutory minimum wage regulations, i.e. to pay the respective statutory minimum wage to its employees.

25.3 The Contractor undertakes and covenants to oblige its agents, servants or sub-contractors (where permitted in accordance with clause 3.1 of these Conditions) to pay the statutory minimum wage to their employees and to comply in full with the European Mobility package.

25.4 Any breach of its obligations as stated in this clause 25 is a breach of these Conditions and will be regulated in accordance herewith. Should a third-party claim be made against the Company due to the violation of above-mentioned regulations by the Contractor or by its agents, servants or its sub-contractors (where permitted in accordance with clause 3.1 of these Conditions), the Contractor shall indemnify and keep indemnified the Company from all claims, fines, expenses incl. legal expenses related to such claim.

26 COMPLIANCE WITH DANGEROUS GOODS (DG) REGULATION AND LEGISLATION

26.1 When the Contractor arranges transportation of Dangerous Goods (DG) the Contractor covenants, represents and warrants and procures that its employees, personnel, its subsidiaries and its agents, servants or sub-contractors (where permitted in accordance with clause 3.1) that it shall comply with applicable legislation and local regulations and comply with the recommendations and demands relevant to the Contractor as are mentioned in the following regulations, all based on the "UN recommendations on the transport of dangerous goods":

- IMDG code for sea transportation
- ADR regulations for road transportation
- RID regulations for railway transportation
- ADN regulations for inland waterways transportation

The Contractor covenants, represents and warrants that all its employees involved in the DG transportation (including personnel at the office/shore-side and personnel involved as transporter or otherwise physically handling goods or documents) are trained and instructed in the extent as are needed according to the above mentioned recommendations and according to applicable legislation.

27 JURISDICTION AND CHOICE OF LAW

27.1 Any claim of whatever nature arising out of or relating to these Conditions or breach thereof shall be governed by the laws of England. All claims or disputes shall be submitted to the jurisdiction of the English Courts or, at the Company's sole option, either (a) to the jurisdiction of the Courts of the country of the principal domicile of the Contractor or (b) to the jurisdiction of the Courts of the country in which any asset (including any Transport Unit or bank account) of the Contractor is or might at the instigation of the Company be detained or frozen.

27.2 The provisions of 27.1 shall only be subject to (a) any mandatory local law applying in the particular circumstances and (b) where relevant to the mandatory provisions of mandatorily applicable international conventions such as but not limited to the CMR.

En cas de modification du CdC, la nouvelle version sera publiée sur le site web susmentionné.

24.2 Le Contractuel mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires pour (i) prévenir toute infraction ou faute au titre du CdC pendant l'exécution des présentes Conditions et (ii) notifiera rapidement à la Société tout fait, acte ou omission susceptible d'entraîner une infraction ou une faute au titre du CdC pendant l'exécution des présentes Conditions.

25 MESURE DE MOBILITÉ EUROPÉENNE ET SALAIRE MINIMUM

25.1 Le Contractuel s'engage à respecter toutes les obligations et limitations applicables conformément à la Mesure de mobilité européenne.

25.2 Le Contractuel s'engage également à respecter toutes les réglementations légales applicables en matière de salaire minimum, c'est-à-dire à payer le salaire minimum légal à ses employés.

25.3 Le Contractuel s'engage à obliger ses agents, ses préposés ou ses sous-traitants (lorsque cela est autorisé conformément à la clause 3.1 des présentes Conditions) à payer le salaire minimum légal à leurs employés et à se conformer pleinement à la Mesure de mobilité européenne.

25.4 Tout manquement aux obligations énoncées dans la présente clause 25 constitue une violation des présentes conditions et sera réglé conformément à celles-ci. En cas de réclamation d'un tiers à l'encontre de la Société en raison de la violation des réglementations susmentionnées par le Contractuel ou par ses agents, ses préposés ou ses sous-traitants (lorsque cela est autorisé conformément à la clause 3.1 des présentes Conditions), le Contractuel indemnifiera et maintiendra indemne la Société de toutes les réclamations, amendes, dépenses, y compris les frais de justice, liées à cette réclamation.

26. RESPECT DE LA REGLEMENTATION ET DE LA LEGISLATION SUR LES MARCHANDISES DANGEREUSES (MD)

26.1 Lorsque le Contractuel organise le transport de Marchandises dangereuses (MD), il s'engage, déclare, garantit et s'assure que ses employés, son personnel, ses filiales et ses agents, préposés ou sous-traitants (lorsque cela est autorisé conformément à la clause 3.1) se conformeront à la législation applicable et aux réglementations locales, ainsi qu'aux recommandations et exigences pertinentes pour le Contractuel, telles que mentionnées dans les réglementations suivantes, toutes basées sur les « Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses » :

- Le code IMDG pour le transport maritime
- Les réglementations de l'ADR pour le transport routier
- Le règlement du RID pour le transport ferroviaire
- Le règlement de l'ADN pour le transport par voies navigables

Le Contractuel s'engage, déclare et garantit que tous ses employés impliqués dans le transport de Marchandises dangereuses (y compris le personnel dans les bureaux/installations côtières et le personnel impliqué en tant que transporteur ou manipulant physiquement des marchandises ou des documents) sont formés et instruits dans la mesure nécessaire conformément aux recommandations susmentionnées et à la législation applicable.

27 JURIDICTION ET CHOIX DE LA LOI APPLICABLE

27.1 Toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, découlant des présentes Conditions ou s'y rapportant, ou toute violation de celles-ci, est régie par le droit anglais. Toutes les réclamations et tous les litiges seront soumis à la juridiction des tribunaux anglais ou, à la seule discrétion de la Société, soit (a) dans les tribunaux du pays où est principalement domicilié le Contractuel, soit (b) dans les tribunaux du pays dans lequel tout actif (y compris toute Unité de transport ou tout compte bancaire) de le Contractuel est ou pourrait être détenu ou gelé à la demande de la Société.

27.2 Les dispositions de la clause 27.1 ne seront soumises que (a) à toute loi locale en vigueur s'appliquant aux circonstances particulières et (b) le cas échéant, aux dispositions obligatoires des conventions internationales obligatoirement applicables telles que, mais sans s'y limiter, la CMR.

I acknowledge that I have received, read and understood a copy of these Conditions of Contracting and I agree to be bound by them.

Je reconnais que j'ai reçu, lu et compris l'exemplaire des présentes Conditions et que j'accepte d'être lié(e) par elle.

Signed/ Signature:

[print full name of the authorized representative] [nom et prénom du représentant autorisé en caractères d'imprimerie]

[print job title of the authorized representative] [fonction du représentant autorisé en caractères d'imprimerie]

Duly authorized representative for and on behalf of
Représentant dûment autorisé pour et au nom de

[print full name of Contractor] [nom et prénom de le Contractuel en caractères d'imprimerie]

Date: